

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

DOCUMENT DE PROJETTunisieEmpowered lives.
Resilient nations.**Titre du projet :** **Projet d'assistance électorale en Tunisie II (PAET II)****Numéro du projet :** **00131403****Date de démarrage :** **1^{er} janvier 2021****Date d'achèvement :** **31 décembre 2025****Date de réunion du Comité local d'examen du projet (LPAC) :** **19 octobre 2020****Brève description**

S'appuyant sur les enseignements tirés et les recommandations des précédentes opérations d'appui électoral et considérant la demande récurrente d'assistance électorale du Gouvernement tunisien, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) met en place un nouveau projet d'assistance électorale conforme au prochain cycle électoral, qui sera mis en œuvre entre 2021 et 2025. Ce projet vise à améliorer et à consolider les capacités électorales, ainsi qu'à renforcer et à conforter les institutions et les processus électoraux par le biais d'un appui aux Autorités électorales en termes de réforme juridique, de planification stratégique, de politiques soucieuses de l'égalité des sexes, de processus électoraux inclusifs et de transformation numérique des processus électoraux. En améliorant la gestion des élections, la planification, les cadres structurels et juridiques et la numérisation des processus électoraux, ce projet vise à renforcer l'efficacité et la transparence des processus électoraux.

Ce projet sera mené en collaboration avec les Autorités électorales, en particulier l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) en Tunisie et la future Instance de la communication audiovisuelle (ICA), œuvrera à renforcer les capacités des médias audiovisuels et numériques à jouer un rôle efficace à tous les stades du processus électoral et permettra aux Autorités électorales de travailler avec toutes les parties prenantes en vue d'améliorer le processus électoral, incluant l'égalité des sexes et des processus politiques inclusifs qui favorisent la participation des communautés marginalisées et vulnérables.

Contribution aux effets (UNDAF / DPP 2015-2020) :

Effet :

Les institutions civiles, politiques et administratives sont pleinement opérationnelles, dans le respect des principes universels des droits humains, de la démocratie et de l'égalité des sexes¹.

Produit(s) indicatif(s) avec le marqueur de genre² :

GEN2 : Produit 1 : Renforcement de l'efficacité, de la transparence et de l'efficience de la gestion et de l'administration des élections par l'amélioration des capacités institutionnelles, la numérisation et les réformes législatives. **Produit 3 :** Promotion du rôle effectif des médias audiovisuels et numériques dans le processus électoral.

GEN3 : Produit 2 : Renforcement de l'inclusivité du processus électoral grâce à la participation des groupes vulnérables et marginalisés.

Total des ressources requises :	US \$ 11 118 900	
Total des ressources allouées :	PNUD TRAC :	
	Partenaires techniques et financiers :	
	Gouvernement :	
	En nature :	
Non financé :		

¹ Lorsque ce document de projet a été approuvé, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et le Descriptif de programme pays (DPP) 2015-2020 s'appliquaient. Ce document de projet sera aligné sur les prochains UNDAF et DPP. A titre d'information, l'Effet UNSDCF auquel serait rattaché ce projet est l'Effet 2 : En 2025, des institutions responsables, soutenues par un cadre législatif harmonisé et des populations engagées, garantissent le renforcement de l'État de droit, la protection des droits de l'homme et la paix sociale - en particulier pour les plus vulnérables - en complément des efforts de développement économique, social et environnemental. Le résultat auquel il sera rattaché est le suivant : 2.1 : Les institutions démocratiques et le cadre législatif sont consolidés conformément à la Constitution et aux normes et engagements internationaux. (revoir la formulation à la lumière de la signature du l'UNSDCF 2021-2025).

² Le marqueur de genre mesure combien un projet investit dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Un marqueur est attribué à chaque produit : GEN3 = Égalité des sexes comme objectif principal ; GEN2 = Égalité des sexes comme objectif significatif ; GEN1 = Contribution limitée à l'égalité des sexes ; GEN0 = Aucune contribution à l'égalité des sexes.

LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE
LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE
LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Approuvé par (signatures) :

Gouvernement	PNUD
<p data-bbox="188 387 874 506">Sami Bougacha Directeur du Développement Durable Ministère des Affaires Etrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger</p> 	<p data-bbox="949 387 1524 461">Steve Utterwulghe Représentant Résident du PNUD en Tunisie</p> <p data-bbox="1165 521 1417 573"><i>Steve Utterwulghe</i></p>
Date : 17 mars 2021	Date : 23-mar-2021

AKK

Table des matières

- I. Contexte
- II. Les défis de développement du processus électoral
- III. Stratégie
- IV. Résultats et partenariats
- V. Gestion du projet
- VI. Cadre de résultats
- VII. Suivi et évaluation
- VIII. Plan de travail pluriannuel
- IX. Dispositions en matière de gouvernance et de gestion
- X. Contexte juridique
- XI. Gestion des risques
- XII. ANNEXES

Liste des abréviations et acronymes

ArabEMBs	Réseau des organes arabes de gestion des élections
CDP	Coûts directs du projet
CIN	Carte d'identité nationale
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CRR	Cadre de résultat et de ressources
CTP	Conseiller technique principal
DAE	Division de l'Assistance électorale du Département des Affaires politiques et des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
DIM	Modalité de mise en œuvre directe
DPP	Descriptif de programme pays
HAICA	Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle
IATI	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
ICA	Instance de la communication audiovisuelle [indépendante des médias]
IDEA	Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale
IFES	Fondation internationale pour les systèmes électoraux
IRRF	Cadre de résultat et de financement intégré
ISIE	Instance supérieure indépendante pour les élections
LNOB	Ne laisser personne pour compte
MAEMTE	Ministère des Affaires Étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Étranger
MOE	Mission d'observation électorale
NAM	Mission d'évaluation des besoins
NU	Nations Unies
OAI	Bureau des audits et investigations
ODD	Objectif de développement durable
OGE	Organe de gestion électorale
ONG	Organisations non-gouvernementales
OSC	Organisations de la société civile
PAET	Projet d'assistance électorale en Tunisie (2015-2021)
PAET II	Projet d'assistance électorale en Tunisie II (2021-2025)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
POPP	Politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations
PPH	Personnes porteuses de handicap
PAPP	Plan d'action du programme-pays
PTA	Plan de travail annuel
S&E	Suivi et évaluation
SPELTU	Soutien au processus électoral en Tunisie (2011-2015)
TdR	Termes de référence
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UAP	Unité d'appui au projet
UE	Union européenne
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNDSS	Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies
VBG	Violence Basée sur le Genre
VNU	Volontaire des Nations Unies

I. CONTEXTE

Après le déclenchement dans tout le pays de la Révolution tunisienne de 2011, celle-ci a créé une opportunité de changement et a suscité, pour différents groupes à travers la nation, des espoirs pour un avenir démocratique. L'autorité de transition mise en place à l'époque a saisi cette opportunité, en lançant un appel à des élections génératrices de changements. À la demande des Autorités tunisiennes, les Nations Unies ont déployé en Tunisie leur première mission d'évaluation des besoins (NAM) de haut niveau politique, suivie d'une NAM électorale dirigée par la Division de l'assistance électorale des Nations Unies (DAE). Les recommandations de la NAM, déployée en 2011, ont conduit à la formulation du premier projet d'assistance électorale mis en œuvre par le PNUD ayant trois objectifs principaux : installer l'instance indépendante de gestion des élections (ISIE), soutenir le cadre et la structure institutionnels et, enfin, apporter un appui au processus électoral. Le projet « Soutien au processus électoral en Tunisie » (SPELTU) a soutenu les élections de l'Assemblée Constituante de 2011 et les élections législatives et présidentielles de 2014, les premières après l'adoption en janvier 2014 de la nouvelle Constitution tunisienne. Les élections de 2014 ont connu un taux de participation record de plus de 60% lors des trois tours et l'élection de feu le Président Beji Caid Essebsi.

A la fin de SPELTU et suite à une deuxième demande d'assistance électorale du Gouvernement tunisien, la DAE des NU a déployé une deuxième NAM en 2015, qui a recommandé la poursuite de l'assistance électorale pour le cycle 2015-2019. En octobre 2020, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a approuvé les recommandations de l'étude sur l'évaluation des besoins à distance la même année. L'examen a recommandé la poursuite du développement institutionnel de l'ISIE, comprenant l'appui à la consolidation et à la mise à niveau de sa structure avec la création d'une plateforme numérique dédiée aux ressources humaines, aux finances, aux achats, à la logistique et à la gestion de l'information avec diverses parties prenantes, la poursuite du conseil et de l'appui aux réformes juridiques, l'inscription des électeurs, l'éducation civique et électorale, les mécanismes de règlement des litiges électoraux, les achats et l'intégration de la dimension genre. Il a également recommandé d'axer l'assistance sur l'appui à l'organe national de régulation des médias, la participation des femmes au processus politique et électoral, les jeunes, les personnes porteuses de handicap, les autres groupes marginalisés ainsi que sur la prévention des conflits.

Dans ce contexte, le présent document de projet a été élaboré en s'appuyant sur les recommandations et les enseignements tirés des deux cycles d'appui électoral, ainsi que sur les évaluations des besoins et sur l'évaluation interne. Ce nouveau projet vise à tirer parti des progrès actuels, à mettre en place des Autorités électorales durables et efficaces, à garantir des processus et des capacités administratifs et opérationnels clairs et solides, à promouvoir une communication et une coordination efficaces entre toutes les Autorités électorales, à renforcer la capacité technologique des Autorités électorales à réaliser, leur transformation numérique et, enfin, à consolider la professionnalisation de la gestion efficace des élections.

II. LES DEFIS DE DEVELOPPEMENT DU PROCESSUS ELECTORAL

La nouvelle Constitution, promulguée en 2014, a inauguré une nouvelle ère de démocratie électorale en Tunisie qui a vu la création de cinq organes constitutionnels indépendants, dont l'« Instance Supérieure Indépendante pour les Élections » (ISIE), chargée d'organiser et de conduire les élections au niveau national et local. Conformément aux principes fondamentaux d'une société démocratique, le chapitre II de la Constitution consacre diverses libertés fondamentales, notamment la liberté d'association, d'expression, de réunion et de circulation. La Tunisie a également ratifié les principaux instruments internationaux relatifs aux droits humains et à la tenue d'élections démocratiques. A l'échelle régionale, elle a ratifié la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et la Charte de la Ligue des États

Arabes. Après l'adoption de la loi électorale en 2014, qui régit les élections présidentielles, législatives et les référendums, le pays a accompli des progrès significatifs dans sa transition vers la démocratie, avec notamment la tenue de six élections nationales depuis 2014.

Bien que des progrès considérables ont été réalisés, le pays continue de faire face à de nombreux défis en matière de développement, notamment pour assurer un environnement plus propice à la tenue d'élections inclusives et transparentes. Ces défis comprennent les nécessaires réformes du cadre juridique électoral qui renforceront le système électoral et combleront les lacunes de la législation électorale existante. Les évaluations du cadre juridique électoral recommandent de mettre l'accent en temps utile sur la consolidation de la Cour constitutionnelle et des cinq organes constitutionnels, en particulier l'Instance [indépendante] de la communication audiovisuelle (ICA), en vue des prochaines échéances électorales. En dépit des succès obtenus par l'ISIE, l'organe de gestion électorale (OGE) peut encore être consolidé par le renforcement des capacités, la réalisation de la transformation numérique, la consolidation de l'intégration de la dimension genre et de la planification stratégique afin de renforcer ses acquis en matière de préparation et de conduite des élections nationales et locales, en instaurant des mesures institutionnelles pour maintenir la confiance du public dont il bénéficie et en mettant en place des mécanismes qui permettent l'engagement total et inclusif des citoyens dans les différentes phases du processus électoral. Compte tenu des différentes entités qui jouent un rôle dans le processus électoral, des domaines peuvent être renforcés, notamment la coordination et la collaboration entre l'ISIE et les autres Autorités électorales, telles que celles qui œuvrent dans le domaine judiciaire et gouvernemental, ainsi que les médias, entre autres. Enfin, la diffusion de fausses nouvelles constitue un défi global qui affecte le développement du processus électoral et a un impact particulièrement négatif sur ce processus. Avec la dépendance croissante des partis politiques, des candidats et du processus électoral en général vis-à-vis des médias sociaux, la menace de campagnes de désinformation est de plus en plus présente. La désinformation affecte les processus électoraux et peut diminuer la confiance des citoyens dans les acteurs électoraux et le processus dans son ensemble. Il est donc nécessaire d'aider les Autorités électorales à identifier la désinformation et à soutenir la sensibilisation, en premier lieu, des journalistes et des praticiens des médias sociaux aux fausses nouvelles, mais également des citoyens tout au long du cycle électoral.

III. STRATEGIE

La stratégie de mise en œuvre du **Projet d'assistance électorale en Tunisie II (PAET II)** pour le prochain cycle électoral de 2020-2025 est élaborée autour des éléments directeurs suivants :

- a. Les cadres de programmation des NU et du PNUD ;**
- b. Les bases de référence, sources et données ;**
- c. La théorie du changement ;**
- d. L'approche du cycle électoral ;**
- e. Les partenariats régionaux et multidisciplinaires ;**
- f. La transformation numérique ;**
- g. L'appropriation nationale ;**
- h. L'appui électoral continu pendant la pandémie mondiale ;**
- i. Ne laisser personne pour compte (femmes, jeunes, personnes porteuses de handicap).**

a. Les cadres de programmation des NU et du PNUD :

Le PAET II a été conçu en cohérence avec les cadres de programmation stratégique des Nations Unies et du PNUD, ce qui inclut les éléments suivants :

Le Plan stratégique du PNUD à l'échelle mondiale (2018-2021) : pour « renforcer une gouvernance efficace, inclusive et responsable, renforcer l'engagement collaboratif, le partenariat et la coordination et intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ». À cet égard, le projet continuera à appuyer le renforcement des institutions démocratiques, la gestion efficace des échéances électorales et les processus participatifs inclusifs en promouvant les partenariats et en ciblant les principaux facteurs qui génèrent l'exclusion et la marginalisation sociale et politique.

*Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de la Tunisie (UNDAF 2015-2020)*³ : ce cadre est conforme aux priorités nationales et en particulier à celles liées au renforcement des principes démocratiques, à l'instauration de l'État de droit, à la création d'une approche innovante pour des sociétés plus inclusives, fondées sur la liberté, la bonne gouvernance, la justice sociale et la participation des citoyennes et des citoyens. L'engagement des Nations Unies a été mis en œuvre par le biais du résultat stratégique suivant : « Gouvernance démocratique : les institutions civiles, politiques et administratives sont pleinement opérationnelles dans le respect des principes des droits humains universels, de la démocratie et de l'égalité des sexes ».

*Le Document de programme pays du PNUD pour la Tunisie (DPP 2015-2020) et le Plan d'action du programme pays (PAPP)*⁴ : la consolidation du système démocratique est inhérente à l'établissement d'une nouvelle architecture institutionnelle et de lois organiques à ajouter à la Constitution. A cet égard, la continuité de l'appui du PNUD au processus électoral est d'une importance capitale en vue de garantir le produit 1.2 du DPP : « La participation des citoyens et les capacités institutionnelles en tant que contre-pouvoirs sont renforcées, permettant une forte redevabilité envers le peuple ».

Les objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 : conformément à l'Agenda 2030 des Nations Unies pour les Objectifs de développement durable (ODD), le PAET II répondra directement aux ODD universellement adoptés et s'y alignera, en mettant l'accent sur l'Objectif 5 (égalité des sexes), l'Objectif 10 (réduction des inégalités) et l'Objectif 16 (sociétés pacifiques, état de droit et institutions). L'Objectif 16 vise à construire des sociétés pacifiques, justes et inclusives, et le projet s'efforcera d'atteindre trois de ses cibles spécifiques : a) garantir un processus décisionnel réactif, inclusif, participatif et représentatif à tous les niveaux ; b) fournir une identité juridique à tous ; et c) garantir l'accès du public à l'information et protéger les libertés fondamentales. L'Objectif 10 vise à réduire les inégalités dans et entre les pays, objectif pour lequel le projet s'efforcera d'atteindre deux cibles spécifiques : a) assurer l'égalité des chances et réduire les inégalités des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant une législation et des politiques adéquates et b) renforcer et promouvoir l'inclusion sociale, économique et politique de tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de la race, de l'appartenance ethnique, de l'origine, de la religion ou de la situation économique ou autre. Elle contribuera également à la réalisation de l'Objectif 5 et de ses cibles consistant à a) assurer la participation pleine et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision dans la vie politique, économique et publique ; et b) adopter et renforcer des politiques judicieuses et une législation applicable en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles à tous les niveaux.

³ Lorsque ce document de projet a été approuvé, l'UNDAF et le DPP 2015-2020 s'appliquaient. Ce document de projet sera aligné sur les prochains UNDAF et DPP.

⁴ Voir la note de bas de page précédente.

b. Les bases de référence, sources et données, enseignements tirés des interventions précédentes, missions d'évaluation des besoins et rapports indépendants des cycles précédents (2011-2015 et 2015-2020) :

Le PAET II se structure autour de l'appui au développement institutionnel en cours mené par les Autorités électorales en Tunisie, afin de promouvoir leur durabilité, leur capacité institutionnelle, leur efficacité et leur indépendance. Il est guidé par les recommandations d'une NAM menée par le DAE des NU en février 2015, qui ont constitué la base de l'assistance électorale des Nations Unies pour le cycle électoral 2015-2020. Le projet intègre les bonnes pratiques découlant de la mise en œuvre des projets précédents (SPELTU et PAET) et intègre une analyse des enseignements tirés des événements électoraux, de la gestion des élections et de l'appui aux Autorités électorales précédents. Le projet prend également en considération les recommandations des missions d'observation électorale (MOE) nationales et internationales, y compris les MOE de l'UE. Tous les éléments présentés ci-dessous ont été essentiels dans l'élaboration d'une stratégie pour le nouveau projet, ils constituent une documentation importante, précieuse, spécialisée et fiable et des données techniques contextualisées, qui représentent la base de l'élaboration d'un nouveau document de projet.

Une fois terminés, les projets précédents ont fait l'objet, dans le cadre des activités de *Reporting*, d'évaluations internes et des mécanismes de suivi et d'évaluation, et d'exercices d'enseignements tirés. Les résultats et les conclusions de ces exercices sont intégrés dans les rapports du PNUD qui incluent les défis et les problèmes rencontrés pendant la mise en œuvre des projets, ainsi que dans les évaluations et les réponses de la direction du PAET I. Le document de projet prend en considération les évaluations du programme et les rapports d'audit antérieurs. Il aborde les domaines d'intervention suggérés par l'« Évaluation indépendante de la contribution du PNUD au programme pays de 2018 : Tunisie »⁵, notamment le renforcement des capacités nécessaires pour combler les lacunes dans le renforcement institutionnel post-électoral et l'amélioration de la sensibilisation et de la participation des électeurs, en particulier des jeunes, aux processus électoraux. Conformément aux recommandations de l'audit de 2017 du Bureau pays du PNUD en Tunisie, le document de projet aligne les effectifs sur le niveau des activités en maintenant le coût du personnel de l'Unité d'appui au projet en dessous de 3,5% des dépenses totales.

Le PAET II intègre des recommandations fondées sur une analyse des enseignements tirés, des résultats des évaluations ainsi que sur le *feedback* de la réponse de l'équipe de direction (*management response*). Les enseignements tirés sont présentés dans les rapports annuels sur l'état d'avancement des projets précédents et portent notamment sur l'importance de l'approche du cycle électoral dans l'appui aux Autorités électorales, en poursuivant l'approche d'une visibilité de profil bas, le maintien de l'appui de la communauté internationale et la volonté des parties prenantes de s'engager dans le projet, le renforcement de la communication et de la coordination entre et parmi les Autorités électorales, la nécessité de renforcer la participation des femmes aux processus électoraux, d'associer les jeunes aux processus électoraux, d'évaluer l'état de la participation électorale des groupes marginalisés, de souligner l'importance de l'appropriation nationale pour l'efficacité de l'assistance électorale internationale et de poursuivre les efforts pour organiser régulièrement des réunions de coordination entre les organisations internationales fournissant une assistance électorale en Tunisie.

À la demande du Gouvernement Tunisien, deux NAMs ont été déployées en Tunisie. Lors du dernier datant en septembre 2020, le DAE a procédé à une évaluation à distance des besoins, approuvée, le 14 octobre 2020, par le Sous-secrétaire Général aux Affaires Politiques. L'évaluation a recommandé la poursuite du développement institutionnel de l'ISIE, notamment un appui à la consolidation et à la mise à niveau de sa structure avec la création d'une plateforme numérique relative aux ressources humaines, aux finances, aux achats, à la logistique et à la gestion de l'information avec les diverses Parties prenantes, la poursuite du conseil et de l'appui aux réformes juridiques, l'inscription des électeurs, l'éducation civique et des électeurs, les mécanismes de règlement des litiges électoraux, les achats, l'intégration de la dimension genre. Il a également recommandé que le conseil et l'assistance des Nations Unies se

⁵ <https://erc.undp.org/evaluation/evaluations/detail/9405>

concentrent sur l'appui à l'organe national de régulation des médias, la participation des femmes au processus politique et électoral, les jeunes, les personnes porteuses de handicap, les autres groupes marginalisés ainsi que sur la prévention des conflits.

Les rapports interdépendants publiés par les missions d'observation électorale, en particulier les recommandations des MOE de l'UE après l'achèvement de chacune des échéances électorales précédentes, constituent d'autres éléments importants du processus d'élaboration de la stratégie d'appui au prochain cycle électoral. Les rapports publiés comportent des conclusions, des analyses, des données et un ensemble de recommandations pertinentes, qui constituent des références, des lignes de base, des apports techniques et des indicateurs fiables pour le futur appui.

c. La théorie du changement dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme :

Une méthodologie basée sur la théorie du changement est utilisée dans la conception et l'élaboration de la stratégie du projet afin d'expliquer comment le projet, ses produits et ses activités devraient conduire aux changements souhaités pour le développement du processus électoral. Celle-ci a été élaborée en identifiant l'objectif, la vision et les priorités stratégiques de l'appui électoral, avec les pistes de changement permettant d'y conduire.

Le projet a été élaboré sur la base des principes clés de la théorie du changement :

- a) Les défis du développement ont été identifiés et évalués avec les partenaires, les NU et la communauté électorale internationale à travers des consultations et des réflexions avec tous les acteurs concernés ;
- b) Des interventions stratégiques clés ont été conçues en utilisant des données et un savoir-faire technique pour relever ces défis ;
- c) Les analyses des données et du contexte, utilisées pour établir des liens entre les principaux domaines d'intervention et la réalisation du changement souhaité.

A la lumière de cette analyse causale, la théorie générale du changement du projet est la suivante :

Si

- L'efficacité, la transparence, l'efficacité et la continuité des activités des Autorités électorales sont améliorées, y compris en période de chocs et de crises (dans les domaines juridique, administratif, financier et de la numérisation, entre autres),
- Des mécanismes de coordination et de collaboration avec d'autres acteurs et parties prenantes engagés dans les élections sont mis en place,
- Des mécanismes d'inclusion et de diversité sont mis en place pour garantir que personne ne soit laissé pour compte,
- L'information et l'éducation des électeurs sont mises en place pour sensibiliser et lutter contre la désinformation.

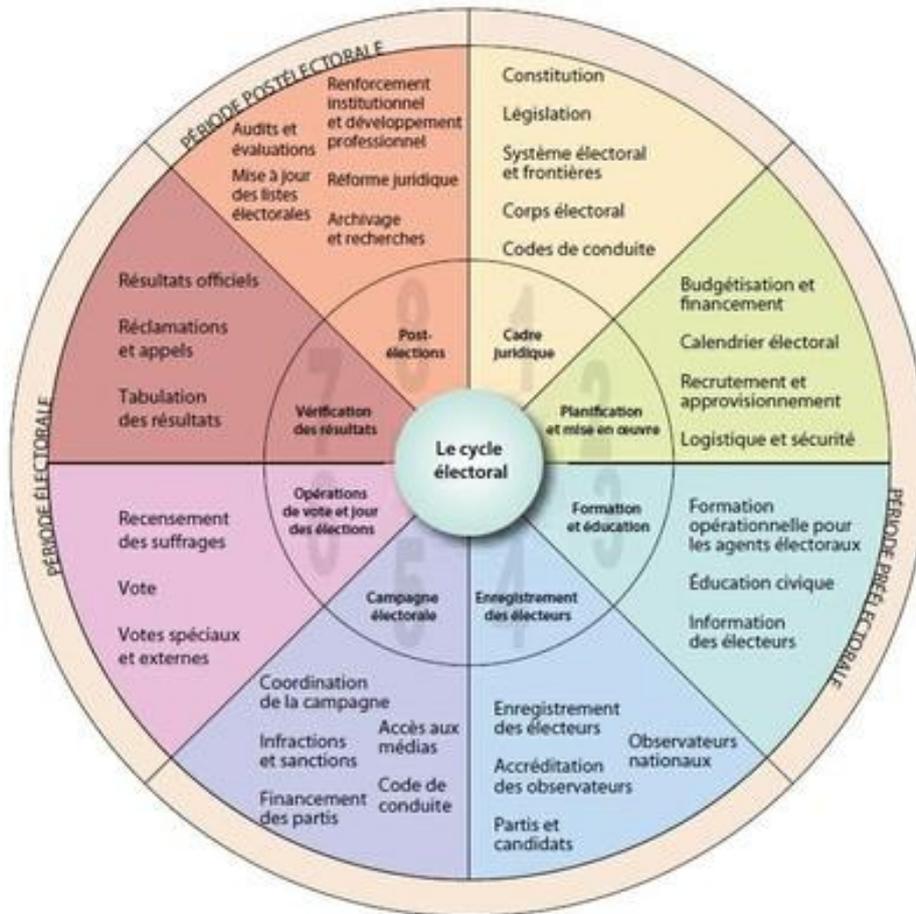
Alors

- Les Autorités électorales peuvent mettre en œuvre des élections transparentes, inclusives et durables qui renforceront la confiance du public dans les processus démocratiques.

Car

- Les Autorités électorales planifieront, mettront en œuvre, budgétiseront et administreront les ressources et assureront la coordination avec les autres acteurs et parties prenantes engagés dans les élections de manière transparente et efficace,
- Les Autorités électorales mettront en place des mécanismes d'inclusion et des outils technologiques pour assurer l'engagement « Ne laisser personne pour compte » (LNOB) et la continuité des activités, y compris en période de chocs et de crises,
- Les Autorités électorales travailleront en étroite collaboration avec les médias pour informer et sensibiliser les électeurs.

d. L'approche du cycle électoral dans la fourniture d'une assistance technique et d'un appui consultatif :



La planification et la mise en œuvre des projets tiennent compte d'une compréhension globale de l'assistance électorale à travers les différents composants, étapes et points d'entrée d'un cycle électoral. L'approche du cycle électoral continue d'offrir des pistes primordiales pour une assistance ciblée ainsi que la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins émergents des acteurs électoraux. L'approche du cycle électoral permet au projet de mieux planifier et répondre à un appui électoral soudain et urgent, de clarifier ce qui est réalisable et nécessaire à court terme et d'identifier les initiatives à plus long terme.

Il est essentiel de reconnaître les différents besoins et activités liés à chaque étape du cycle électoral (comme l'indique le diagramme ci-dessus) afin d'identifier, de formuler et de mettre en œuvre des programmes appropriés, ainsi que pour déterminer les domaines d'engagement des parties prenantes et de coordination internationale.

Dans le contexte tunisien, le cycle électoral a été un outil essentiel pour identifier l'appui approprié à chaque autorité électorale, en particulier en ce qui concerne la phase préélectorale, où le renforcement des capacités en matière de planification et d'administration électorale a permis une organisation plus efficace des événements électoraux. Enfin, le cycle électoral offre des possibilités de croissance institutionnelle à différents stades du processus électoral.

Sur la base de cette approche, le PAET II soutiendra les Autorités électorales à organiser tous les prochains tours de scrutin au cours du cycle 2021-2025 grâce à un appui technique continu, à la transformation numérique et à l'appui aux opérations électorales, y compris l'acquisition de matériel électoral à la demande des autorités. Les élections municipales ont eu lieu en mai 2018 et le mandat des représentants élus est de cinq ans. Le prochain cycle d'élections municipales simultanées devrait avoir lieu en 2023. Les élections municipales partielles sont autorisées en cas de défaillance d'un conseil

municipal. Aucune date n'est actuellement fixée pour les élections régionales, mais elles devraient avoir lieu au cours du cycle 2021-2025. La tenue d'élections présidentielle et parlementaires ordinaires est prévue pour 2024.

- e. **Les partenariats régionaux et multidisciplinaires**, une approche de partenariat pour la mise en œuvre des activités :

Reconnaissant que l'appui électoral constitue un point d'entrée important et sûr pour des interventions plus larges visant à appuyer le développement de la gouvernance démocratique, telles que la promotion des droits humains (y compris la participation politique des femmes, des jeunes, des groupes marginalisés et des personnes porteuses de handicap), le développement des médias et le renforcement de l'état de droit, le projet maximise les synergies avec d'autres projets du PNUD en matière de gouvernance démocratique en Tunisie et avec le PNUD dans la région, en particulier avec le projet régional d'assistance électorale du PNUD et accorde une importance particulière à l'établissement de partenariats au sein des autorités et des parties prenantes tunisiennes et entre elles en vue de la réussite et de la durabilité de ces efforts. L'établissement de partenariats vise à mobiliser et à engager les différentes autorités et parties prenantes électorales afin de garantir la participation des citoyens et des électeurs aux processus électoraux en Tunisie. Une attention particulière sera accordée aux partenariats orientés vers la coordination des efforts des Autorités électorales, la réalisation de l'égalité des sexes et la participation des femmes ainsi qu'à l'engagement et à la sensibilisation des jeunes. Dans sa mise en œuvre, le PAET II réunira idéalement les acteurs gouvernementaux, la société civile aux plans central et local, et d'autres projets du PNUD afin d'en maximiser la portée et l'impact. En outre, ce projet continuera à œuvrer en étroite coordination avec d'autres organisations internationales d'appui électoral en Tunisie afin d'éviter les double emplois et les chevauchements.

- f. **La transformation numérique :**

Ce projet utilise une méthodologie de numérisation pour l'assistance électorale tout au long du cycle électoral. L'approche du projet visant à numériser des parties de l'administration électorale et des fonctions spécifiques de diverses Autorités électorales vise à garantir l'efficacité, l'efficience, la transparence et la durabilité de la globalité du processus électoral. La stratégie du projet de numérisation des institutions électorales contribuera à établir des procédures qui permettront l'accessibilité, la transparence et l'intégration du processus électoral, ainsi que l'accroissement de la crédibilité institutionnelle par le biais des différents canaux numériques accessibles au public. La transformation numérique du processus électoral vise également à contribuer à la systématisation et à la rationalisation des processus électoraux, y compris l'ouverture de canaux de communication entre et parmi les Autorités électorales et leurs homologues régionaux.

- g. **L'appropriation nationale :** une visibilité minimale du projet et une approche discrète pour l'assistance technique :

Sur la base des recommandations et des enseignements tirés des interventions précédentes et de sa contribution au succès de l'appui aux cycles électoraux précédents, une approche de visibilité minimale et discrète est essentielle à la stratégie du projet pour le prochain cycle. Cette approche est utilisée pour mettre l'accent sur l'appropriation nationale, par les Autorités électorales et les parties prenantes, de toute réalisation, étape importante, événement, décision, solution et progrès en matière électorale. Assurer l'appropriation nationale est un élément clé d'une assistance électorale internationale efficace, dans la mesure où elle est importante pour bâtir une perception publique positive des élections et des Autorités électorales, conduisant à renforcer la confiance des citoyens dans les Autorités électorales et dans le processus électoral, et garantissant la durabilité des résultats et des réalisations obtenus tout au long du cycle électoral.

h. L'appui électoral durable pendant la pandémie mondiale : adaptation de l'appui électoral au contexte de la pandémie mondiale affectant les opérations électorales :

Au moment de la rédaction du présent document de projet, le monde traverse une crise sanitaire mondiale causée par la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19). La propagation du virus a eu des répercussions sans précédent sur de nombreux aspects de la vie publique, notamment les élections et les opérations électorales. En Tunisie, comme dans de nombreuses autres régions du monde, le virus a obligé à mettre en place des mesures nationales d'intervention d'urgence pour empêcher les rassemblements publics et ralentir la propagation, des mesures qui affectent non seulement les événements électoraux mais également la nature de l'appui électoral apporté à nos partenaires ainsi que la manière de fonctionnement du projet. Dans le cadre de son approche stratégique, le projet prend en considération la durabilité de son appui pendant la pandémie de la Covid-19 ou de toute autre condition similaire provoquée par des pandémies mondiales. Cet effort comprend des consultations permanentes avec les Autorités électorales et les partenaires pour identifier les opérations et les événements électoraux affectés et garantir que l'appui technique et consultatif continue d'être fourni si les conditions liées à la Covid-19 persistent. Le projet note donc que les résultats de mise en œuvre (des produits attendus) continueront à être obtenus tout au long du cycle électoral grâce à la numérisation, avec un soutien en ligne aux opérations électorales à travers des ressources TIC à distance. Les capacités des Autorités électorales seront renforcées tout au long de la pandémie de la Covid-19 par l'appui du projet à la transformation numérique des opérations électorales. En outre, l'équipe du projet sera équipée de manière adéquate et appropriée pour apporter à distance son appui à la production de manuels et de publications électoraux, et en matière de formations et de conseil. Tout appui spécifique lié à la Covid-19 pour les futures élections sera envisagé à la demande des Autorités électorales et en consultation et en accord avec les partenaires de développement et financiers.

i. Le principe « Ne laisser personne pour compte » (femmes, jeunes, personnes porteuses de handicap)

Conformément à l'Agenda pour le Développement Durable de 2030 et suivant une approche fondée sur les droits de l'homme, le PAET II renforce les processus démocratiques et électoraux, guidé par l'engagement de « Ne laisser personne pour compte » (LNOB), par l'inclusion du genre, l'engagement des jeunes et l'inclusion des groupes vulnérables et marginalisés, y compris les personnes porteuses de handicap (PPH), dans toutes ses activités. L'ensemble des résultats des activités du projet comprendront la collecte de données ventilées par sexe et par âge, des conseils ciblés en matière d'élaboration des politiques et des efforts accrus pour produire des études et des recherches visant à améliorer les processus d'inclusion. En visant à améliorer les processus électoraux en Tunisie, ce programme promeut directement la Déclaration Universelle des Droits Humains. Étant donné le rôle des Autorités électorales dans l'administration et la gestion des processus électoraux en Tunisie, les citoyens bénéficieront du fait que les élections soient menées de manière inclusive et transparente. Un critère de genre a été intégré dans l'ensemble du programme et sera incorporé dans toutes les activités. Les principes de l'égalité des sexes seront pris en en considération dans toutes les recommandations et dans l'appui consultatif aux Autorités électorales en matière de politiques et de processus.

IV. RESULTATS ET PARTENARIATS

Résultats attendus :

Produit 1 : Renforcement de l'efficacité, de la transparence et de l'efficacité de la gestion et de l'administration des élections grâce à l'amélioration des capacités institutionnelles, à la numérisation et aux réformes législatives

Produit 2 : Renforcement de l'inclusivité du processus électoral grâce à la participation des groupes vulnérables et marginalisés

Produit 3 : Promotion du rôle effectif des médias audiovisuels et numériques dans le processus électoral

Produit 1 : Renforcement de l'efficacité, de la transparence et de l'efficacité de la gestion et de l'administration des élections grâce à l'amélioration des capacités institutionnelles, à la numérisation et aux réformes législatives.

Ce produit est axé sur le renforcement des capacités institutionnelles et du personnel de l'ISIE, de la HAICA/ICA, de la Cour des Comptes, du Tribunal Administratif et d'autres Autorités électorales par la fourniture de conseils techniques et le renforcement des capacités, avec pour objectif général un développement durable et à long terme. Les activités menées dans le cadre de ce produit soutiendront a) les efforts de réforme législative visant à améliorer les lois et réglementations électorales existantes, b) les interventions de renforcement des capacités visant aussi bien le développement des départements que celui des individus, qui répondent au besoin d'améliorer les connaissances, l'information, la prise de décision et les systèmes de gestion des données, c) l'appui des discussions et l'examen approfondi des aspects du processus électoral conduisant à la suggestion et à la mise en œuvre de réformes et d) la facilitation de la numérisation des différentes phases du processus électoral qui peut conduire à une administration électorale plus efficace, efficiente et transparente. Par sa mise en œuvre, ce produit contribuera à renforcer les partenariats entre les Autorités électorales et leurs principales parties prenantes, y compris les départements de sécurité, la société civile, les médias et les commissions de rédaction des lois, entre autres.

Ces interventions seront guidées par les plans stratégiques de l'ISIE et d'autres Autorités électorales et s'inspireront de projets d'assistance électorale antérieurs et des recommandations des rapports des missions d'observation nationales et internationales. En particulier, l'identification des principaux domaines d'appui institutionnel, abordés ci-dessus, s'est fondée sur les enseignements tirés du précédent projet d'appui électoral, le PAET I, révélés comme facteur clé contribuant à la viabilité institutionnelle de l'organe de gestion des élections lors des crises institutionnelles passées.

Résultat de l'activité 1 : Renforcement de la capacité institutionnelle des Autorités électorales à planifier, organiser et conduire des événements électoraux crédibles et transparents

Cette activité est destinée à promouvoir le rôle de l'ISIE dans les processus de révision législative et son rôle dans la réforme juridique électorale. Les activités relevant de ce résultat visent à renforcer la capacité de l'ISIE à évaluer les cadres législatifs et réglementaires existants, à identifier les lacunes et les domaines de réforme nécessaires, et à rédiger ou à contribuer à la rédaction des lois et des procédures qui favorisent

des élections plus inclusives, transparentes et crédibles. Les interventions comprendront également un appui aux compétences en matière de recherche, notamment en matière de collecte et d'analyse de données, de facilitation de dialogues élargis entre les parties prenantes, et de développement et de diffusion des connaissances qui bénéficient aux principales parties prenantes.

Principales activités

- Appui à l'évaluation du cadre législatif et réglementaire et aux recommandations visant à combler les lacunes et les incohérences du code électoral.
- Renforcement des capacités et contribution technique à l'élaboration de la législation et des règlements relatifs à l'ISIE et aux différentes phases du processus électoral.
- Facilitation d'un dialogue élargi sur le cadre juridique électoral garantissant la participation de toutes les composantes de la société, y compris les femmes, les jeunes et les communautés marginalisées.
- Appui à la révision et au perfectionnement des procédures, règlements, codes de conduite et politiques de l'ISIE, ainsi qu'aux procédures électorales.
- Appui à l'élaboration ou au perfectionnement de codes de conduite pour les bureaux électoraux, les observateurs nationaux et internationaux, les partis politiques, les médias, les forces de sécurité.
- Réalisation d'un examen post-électoral et des exercices sur les enseignements tirés, qui viennent enrichir le cadre plus large des efforts de renforcement des capacités de l'ISIE et du projet.

Résultat de l'activité 2 : Professionnalisation des capacités de planification administrative, de gestion et de budgétisation de l'ISIE

Ce produit d'activité vise à renforcer le professionnalisme et l'efficacité de l'administration de l'ISIE au plan central et dans les régions, en lui permettant de fonctionner plus efficacement en ce qui concerne la planification financière, la gestion des ressources humaines, la gestion des projets et la tenue et suivi des dossiers. A travers des conseils techniques et d'interventions de renforcement des capacités, les activités relevant de ce produit, aideront l'ISIE à moderniser son administration interne et à mener des recherches et des évaluations sur les domaines potentiels d'innovation dans l'organisation des élections. L'objectif général de ce produit consiste à permettre à l'ISIE de fonctionner de manière plus optimale, qui conduit à un dialogue plus constructif avec les parties prenantes et à davantage de confiance du public dans ses décisions et son administration.

Principales activités

- Conseils techniques dans les domaines des finances, des marchés publics, des ressources humaines, de l'administration et d'autres départements clés ; ces interventions viseront à renforcer les capacités tant individuelles qu'institutionnelles.
- Appui à l'amélioration de manuels de procédures pour les différentes activités de l'institution, en mettant l'accent sur l'introduction de l'innovation dans la pratique.
- Activités de renforcement des capacités qui consolident à la fois les capacités individuelles et institutionnelles en matière d'administration, de gestion et de contrôle.
- Appui au développement et à l'amélioration de systèmes de gestion, y compris la gestion des biens, la mémoire institutionnelle, la planification opérationnelle et la budgétisation, et la gestion des ressources humaines.
- Appui à la réalisation d'enquêtes régulières sur la satisfaction du personnel à l'égard des recommandations qui alimentent les efforts de l'ISIE en matière de prise de décision et de renforcement des capacités.

Résultat de l'activité 3 : Renforcement des partenariats stratégiques entre et parmi les Autorités électorales

Afin de garantir que les élections se déroulent de manière crédible et transparente, il est essentiel que

toutes les entités engagées dans les élections travaillent ensemble de manière efficace et efficiente. Ce domaine d'activité est conçu pour appuyer ces efforts en soutenant des interventions qui facilitent la coopération et la collaboration systématiques et systématiques entre et parmi les différentes Autorités électorales, y compris l'ISIE, la HAICA/ICA, la Cour des comptes, le Tribunal administratif et d'autres acteurs électoraux institutionnels. À travers les activités proposées, le PAET II appuiera les partenariats stratégiques qui renforcent la confiance du public dans les institutions électorales et le processus électoral en général.

Activités principales

- Appui à la précision et à la clarification des rôles des différentes institutions impliquées dans le processus électoral dans le code électoral.
- Appui afin de faciliter la coopération et la collaboration entre les différentes institutions impliquées dans le processus électoral.
- Appui à l'élaboration de mécanismes d'engagement permettant une coopération et une collaboration institutionnalisées.
- Appui à l'élaboration de matériel de sensibilisation et d'information sur le rôle et le mandat des différentes institutions engagées dans le processus électoral.

Résultat de l'activité 4 : Renforcement des capacités institutionnelles par un appui à l'amélioration et au développement continu du processus électoral

En utilisant l'approche du cycle électoral comme cadre d'orientation, le projet fournira une assistance technique aux Autorités électorales sur toutes les questions importantes et opérationnelles relatives aux opérations électorales, y compris le renforcement des capacités institutionnelles à élaborer des stratégies pour la mise en place/opérationnalisation des différentes fonctions électorales, notamment la communication, la formation et la gestion des résultats. Ce résultat d'activité vise à apporter un appui à la coordination globale des événements électoraux pour assurer une gestion opérationnelle et des opérations de planification efficaces sur le terrain, ainsi qu'à fournir un soutien consultatif à l'ISIE sur les procédures et les mécanismes de coordination de chaque composante et activité du cycle électoral. Le projet fournira également un appui à la commission électorale tunisienne en achetant le matériel électoral nécessaire pour les prochaines élections, en suivant les principes de durabilité et d'efficacité dans les achats.

Activités principales

- Appui aux Autorités électorales dans :
 - l'élaboration de stratégies de formation, suivi et mise en œuvre dans le domaine électoral ;
 - l'élaboration de manuels de directives relatifs à divers processus opérationnels ;
 - l'élaboration de documents d'orientation pour évaluer et améliorer les processus électoraux ;
 - l'élaboration de stratégies et de plans de communication pendant les périodes électorales, y compris le suivi de la mise en œuvre ;
 - l'élaboration de stratégies de relations extérieures, y compris le suivi de la mise en œuvre ;
 - la création de centres de collecte et d'agrégation des résultats des élections.
- Acquisition de ressources et de matériel électoraux.
- Fourniture d'expertise et de conseil.

Résultat de l'activité 5 : Appui aux processus de transformation numérique au sein des Autorités électorales

Cette activité a pour résultat le renforcement des Autorités électorales en appuyant les capacités institutionnelles à développer et à mettre en œuvre des processus électoraux efficaces, transparents et

durables grâce à des plateformes numériques, ainsi qu'en soutenant les efforts du Gouvernement dans les programmes de gouvernance électronique. Considérant qu'il y a, dans le contexte tunisien, un certain nombre d'Autorités électorales qui détiennent différents mandats et remplissent différentes fonctions tout au long du cycle électoral, ce résultat d'activité vise à numériser trois processus différents qui consistent en un effort combiné et interconnecté de la part de certaines de ces Autorités électorales. L'objectif de la numérisation de ces processus est de mettre en place un circuit durable, efficace et transparent pour le flux d'informations et de données électorales entre les Autorités électorales, de permettre un suivi plus efficace et plus transparent des processus électoraux et de créer des processus électoraux qui s'enracinent dans des processus opérationnels électoraux et juridiques systématisés, bien conçus et élaborés. Les efforts de numérisation visent également à rendre les informations et les données électorales plus facilement accessibles aux autres Autorités électorales ainsi qu'au grand public en tant que services pouvant être fournis de manière plus transparente et plus efficace.

En outre, la numérisation des processus électoraux permettra aux Autorités électorales de continuer à exploiter et à mettre en œuvre des processus électoraux et juridiques essentiels par l'intermédiaire d'Internet, en particulier dans des situations extraordinaires. En identifiant les volets du processus électoral, qui peuvent, dans le contexte électoral tunisien, être mises en œuvre en ligne et les informations et données qui peuvent et doivent être numérisées pour soutenir et systématiser davantage le processus, les Autorités électorales, avec l'appui du projet, ont déterminé trois domaines pour la transformation numérique des élections : la résolution des litiges électoraux, la supervision financière des campagnes électorales, des partis politiques et des associations, la numérisation du flux de travail de la Cour des Comptes et la gestion des litiges financiers.

Appui au processus de règlement des litiges électoraux par la Justice administrative : appui de la Justice administrative pour la réalisation et la mise en place du système d'information dont les cahiers des charges sont déjà approuvés qui relie les différentes structures de la Justice administrative avec libre accès entre elles et assure, notamment dans le cadre du contentieux électoral, la gestion et l'échange automatique et fluide de documents numériques, des services en ligne pour les justiciables et l'alimentation des bases de données numériques des jugements rendus en matière électorale, ainsi que les avis consultatifs du Tribunal Administratif dans cette matière et les rendre publics via son site web et autre base de données nationale accessible au public par le biais de moteurs de recherche.

Appui à la supervision financière des campagnes électorales, des partis politiques et des associations : cette plateforme numérisera le processus de supervision du financement des partis politiques et des associations en automatisant les opérations de contrôle du financement politique et en créant un cadre de concertation pour la communication entre toutes les parties concernées. Elle contribuera à accroître la transparence et l'accessibilité du financement politique pour les citoyens et la société civile, ainsi qu'à contrôler les partis politiques et les listes électorales par l'intermédiaire de l'Autorité de contrôle. Le PAET II appuiera la Cour des Comptes dans l'établissement d'une base de données nationale pour la plateforme, constituée de données sur le financement des partis politiques.

Ces données pourront ensuite être utilisées par les chercheurs, les professionnels et la société civile comme indicateurs, statistiques et tableaux de bord sur le financement politique.

Numérisation du flux de travail de la Cour des comptes et de la gestion des litiges financiers : cette plateforme web servira à relier les chambres régionales et centrales de la Cour des Comptes par un échange automatique d'informations et de données numériques. Le portail couvrira les différentes fonctions relatives au contrôle juridictionnel assuré par la Cour ainsi qu'à son contrôle sur le financement des associations et des partis politiques. La plateforme, base de données nationale pour les rapports et la jurisprudence de la Cour des comptes, facilitera la recherche et l'accès aux informations relatives aux différents rapports et au cadre juridique régissant les domaines sus-indiqués, appuiera le Gouvernement dans ses efforts de gouvernance électronique en fournissant des services en ligne aux citoyens, et décentralisera le processus en connectant les chambres régionales à la base de données nationale.

Activités principales

- Mise en œuvre des plateformes numériques suivantes :
 - Plateforme une : résolution des litiges électoraux (Tribunal Administratif) ;
 - Plateforme deux : supervision et contrôle du financement des campagnes électorales (Cour des comptes) ;
 - Plateforme trois : numérisation du flux de travail de la Cour des Comptes.

Produit 2 : Renforcement de l'inclusivité du processus électoral grâce à la participation des groupes vulnérables et marginalisés

L'inclusion, la participation active et significative, des opportunités équitables et justes, l'égalité des droits et des responsabilités et le fait de ne laisser personne pour compte (LNOB) constituent les valeurs fondamentales de tout processus démocratique et de toute élection. À cet égard, le PAET II accordera une attention particulière à ces domaines clés et s'efforcera d'associer les femmes, les jeunes, les groupes marginalisés et les personnes porteuses d'handicap (PPH), et de garantir l'identité pour tous dans ses activités et initiatives. Ce produit vise à garantir le principe d'inclusion dans le cycle électoral par une participation accrue des femmes, des jeunes et des communautés marginalisées ou vulnérables et par la suppression des obstacles et des barrières à leur participation. Les processus électoraux sont améliorés grâce à la participation et à la représentation de toutes les composantes de la société. Les femmes, qui représentent la moitié de la société, qui ont joué un rôle important dans la transition politique en Tunisie et qui participent de plus en plus au processus électoral en tant qu'administratrices, observatrices et électrices, continuent d'être sous-représentées dans l'électorat. Avec près de 20% de la société tunisienne entre 15 et 29 ans, les jeunes constituent également un atout indéniable pour une démocratie forte et durable en Tunisie. Toutefois, les programmes actuels d'éducation civique ne suffisent pas à atteindre tous les jeunes et un appui dans ce domaine est nécessaire pour accroître leur sensibilisation et leur rôle dans les élections. Ce produit vise à aider les Autorités électorales à éliminer les obstacles à la participation des femmes et à améliorer l'accès des femmes et des jeunes aux connaissances et aux outils nécessaires à leur participation, à élaborer des politiques d'appui et programmes spécifiques au genre ainsi que des campagnes d'éducation et de sensibilisation. Enfin, ce produit vise à renforcer la confiance d'un plus grand nombre de composantes du public dans les Autorités électorales en Tunisie, en aidant les autorités à étendre l'accès au droit de vote aux communautés marginalisées et vulnérables, telles que les personnes hospitalisées et les PPH, ainsi que les prisonniers. Ce produit comprend le renforcement des capacités des Autorités électorales à accroître la participation des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés en identifiant les lacunes juridiques, en élaborant des politiques intégrant la dimension genre ou des politiques visant à accroître la participation des femmes.

Résultat de l'activité 1 : Augmentation de la participation des femmes aux processus électoraux

En Tunisie, les femmes continuent à faire face à des obstacles sociaux et institutionnels à leur participation politique et électorale, ce qui est notamment le cas des femmes vivant dans les régions rurales du pays. Ce résultat d'activité vise à accroître la participation politique des femmes en offrant un appui global aux Autorités électorales dans la mise en place et le suivi de la mise en œuvre de politiques et de programmes concrets pour l'intégration de la dimension genre, la lutte contre la violence basée sur le genre en politique et lors des élections, et le développement de partenariats en vue de parvenir à une participation politique et électorale accrue des femmes. Par le biais d'une assistance technique et de conseil en politiques, le projet élargira le programme précédemment piloté pour l'établissement/renouvellement de cartes d'identité nationales (CINs) aux femmes vivant dans les zones rurales. Après avoir piloté avec succès cette initiative au cours du cycle précédent (2015-2020), le projet vise à aider les autorités à l'étendre à d'autres régions de Tunisie. Le PAET II, en partenariat avec les parties prenantes et les entités gouvernementales concernées telles que le pouvoir judiciaire, soutiendra

la fourniture aux femmes vivant dans les zones rurales des cartes d'identité nationales nécessaires pour accéder aux services publics ainsi que pour voter. En aidant les autorités nationales à fournir aux femmes ces cartes d'identité, le projet vise à augmenter le nombre de femmes des régions rurales de Tunisie dans les listes électorales et donc en tant qu'électrices.

Le résultat de cette activité renforcera également les capacités institutionnelles des Autorités électorales à intégrer la dimension genre dans leurs politiques publiques, à concevoir et à mettre en œuvre des politiques publiques liées au genre et à la lutte contre la violence basée sur le genre (VBG) survenant à différents stades du cycle électoral. Enfin, le projet vise à développer et à appuyer les partenariats entre les Autorités électorales et les organisations de la société civile afin de promouvoir la participation politique des femmes et la lutte contre la VBG en politique.

Principales activités :

- Élargissement du programme d'établissement/renouvellement de CINs pour les femmes des zones rurales.
 - Inscription des femmes rurales sur le registre électoral.
 - Appui à la mise en œuvre des décisions judiciaires prises concernant le programme de CIN pour les femmes des zones rurales.
 - Activités de sensibilisation des femmes rurales sur leurs droits à la participation.
- Appui aux Autorités électorales dans les politiques d'intégration de la dimension genre.
 - Identification des lacunes juridiques et techniques au niveau des politiques à travers un appui consultatif.
- Appui aux Autorités électorales dans la lutte contre la VBG.
 - Conception, élaboration et mise en œuvre des activités, des études et des rapports relatifs à la VBG.
- Engager les OSC travaillant dans le domaine de l'égalité des sexes et des droits civils dans les efforts visant à accroître la participation politique des femmes.
 - Enquêtes axées sur le genre.
- Faire participer les hommes et les femmes membres de l'ISIE aux formations et aux activités du PNUD-ArabEMBs Réseau régional pour les femmes dans les élections.

Résultat de l'activité 2 : Sensibilisation et connaissance en matière de participation politique renforcées auprès des jeunes

Outre l'appui à la participation politique des femmes, cette activité vise à accroître la sensibilisation et les connaissances des jeunes en Tunisie en matière des pratiques démocratiques et des droits civiques. Grâce à des campagnes de sensibilisation aux élections et à l'éducation civique, les activités menées au titre de ce produit sensibiliseront les jeunes à leur importance et à leur rôle dans le cycle électoral, et la participation civique dès les premières étapes. Ce résultat d'activité sera mis en place principalement par le biais de partenariats avec les universités et les institutions gouvernementales concernées, notamment avec a) le Ministère de l'Éducation pour la conception de nouveaux outils et méthodologies pédagogiques numériques qui mettent l'accent sur l'éducation civique des étudiants à différents niveaux d'enseignement, b) le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour l'organisation de débats et d'événements culturels avec les étudiants sur les deux thèmes pertinents de la citoyenneté et de la participation civique et politique des jeunes, et c) le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Intégration Professionnelle pour mettre en œuvre des activités ciblant et incluant les jeunes des quartiers urbains marginalisés. Le projet appuiera et facilitera un travail approfondi avec les jeunes et les étudiants aux niveaux central et régional afin d'essayer de renforcer la confiance dans les institutions et les processus électoraux.

Principales activités :

- Campagnes d'éducation civique et électorale pour les jeunes marginalisés et les étudiants.
- Outils en ligne, y compris l'apprentissage à distance pour tous les niveaux d'enseignement.
- Événements culturels :
 - Expositions thématiques ;
 - Documentaires ;
 - Camps universitaires ;
 - Théâtre et arts ;
- Académie électorale.
- Enquêtes axées sur les jeunes.
- Développement et mise en œuvre d'un système d'apprentissage numérique pour les étudiants de tous niveaux.
- Conception et mise en place de partenariats pour l'éducation électorale numérique.
- Applications/jeux thématiques en ligne pour informer les jeunes sur les procédures de vote et les étapes des élections.
- Organisation de groupes de discussions avec les jeunes sur la participation politique.

Résultat de l'activité 3 : Renforcement de l'inclusion des communautés marginalisées dans les processus électoraux

Ce résultat d'activité vise à appuyer les Autorités électorales à se doter d'une capacité d'analyse et de conseil pour l'inclusion des groupes vulnérables et marginalisés dans le processus électoral. Actuellement, en Tunisie, des groupes tels que les personnes hospitalisées pour de longues périodes ainsi que les PPH et les prisonniers ne sont pas en mesure de voter. Le projet offrira un appui aux Autorités électorales dans l'identification des lacunes juridiques et de politiques à cet égard, ainsi qu'une étude complète sur les obstacles à la participation des groupes identifiés. Le résultat de cette activité sera renforcé par des partenariats avec les projets pertinents du PNUD en matière de gouvernance démocratique en Tunisie, ainsi qu'avec les autorités publiques, les organisations de la société civile et les commissions indépendantes.

Les activités mises en œuvre dans le cadre de ce produit motiveront et encourageront les électeurs appartenant aux groupes marginalisés et les personnes porteuses de handicap à participer aux élections et à en apprendre davantage sur leurs droits et responsabilités, sur la reddition des comptes et la transparence et sur le processus électoral.

Principales activités

- Réalisation d'une analyse du cadre juridique relatif à la participation électorale des groupes vulnérables et marginalisés identifiés.
- Identification des politiques d'intégration des droits de vote des groupes vulnérables et marginalisés.
- Systématisation des solutions de vote pour les groupes vulnérables et marginalisés.

Produit 3 : Promotion du rôle effectif des médias audiovisuels et numériques dans le processus électoral

Les médias, y compris les autorités nationales des médias, les journalistes, les médias audiovisuels et les médias numériques, sont des acteurs importants du processus électoral en Tunisie. Les médias jouent un

rôle dans la garantie des libertés fondamentales qui sont essentielles au processus électoral, y compris la liberté d'information et d'expression, ainsi que dans la participation au scrutin. Dans leur rôle dans le processus électoral, les médias doivent faire preuve de professionnalisme, d'exactitude, de transparence et d'impartialité. Les médias participent à la campagne électorale, aux reportages et à la couverture du jour du scrutin et à l'annonce des résultats après les élections. Les médias peuvent présenter le processus électoral de différentes manières et jouer un rôle important en renforçant la confiance des citoyens dans les Autorités électorales et l'intégrité électorale, en informant le public des éléments et des étapes du processus électoral et en collectant et en diffusant des données liées aux élections tout en représentant équitablement les différentes composantes de la société, y compris du point de vue genre.

Grâce à ce produit, le PAET II s'engagera auprès des Autorités électorales, des médias audiovisuels et des journalistes afin de renforcer leurs capacités à jouer leur rôle dans le processus électoral, y compris dans les périodes préélectorales et postélectorales. Cet appui vise également leurs capacités à suivre le rôle des médias dans les élections, y compris sur le traitement du genre. Avec la montée persistante des campagnes de désinformation ainsi que des discours de haine et de la polarisation pendant et après la période de la Covid-19, ce produit vise également à fournir une assistance technique aux Autorités électorales pour relever ces défis.

Grâce à des partenariats entre les Autorités électorales et médiatiques et au renforcement des capacités des acteurs des médias liées à leur rôle dans les élections, ce produit contribuera à transformer certaines de ces fonctions en initiatives dans le domaine des médias numériques ; en particulier, les médias et les Autorités électorales seront capables et auront l'expertise technique des plateformes en ligne qui supervisent les médias sociaux en ligne, luttent contre les discours de haine et la propagation de désinformation en politique et dans les élections, édifient le public de leurs rôles et responsabilités dans les élections ainsi que ceux des Autorités électorales et informent sur la présence et la participation des groupes marginalisés aux élections. Les médias efficaces dans le domaine d'élections sont conscients et possèdent un savoir-faire en matière des événements, des processus et des besoins électoraux. En renforçant les connaissances et les capacités des parties prenantes dans le domaine des médias et des élections ainsi que des Autorités électorales sur l'utilisation efficace des médias, en établissant des partenariats et en développant et mettant en œuvre des plateformes numériques, le projet pourra contribuer à la création de processus efficaces et durables qui pourront remplir les fonctions, énumérées dans le présent paragraphe, lors des futures élections tunisiennes.

Résultat de l'activité 1 : Amélioration de la capacité des médias audiovisuels à s'acquitter de leur rôle pendant le cycle électoral

Le projet appuiera l'Instance Indépendante pour la Communication Audiovisuelle (l'actuelle HAICA ou la future ICA) à travers l'assistance technique et un soutien consultatif. Le PAET II vise à renforcer les capacités institutionnelles de la HAICA/ICA relatives à ses responsabilités au cours d'un cycle électoral. Cela se fera par l'établissement de partenariats stratégiques avec et entre les Autorités électorales. L'appui à l'Autorité en charge des médias couvrira les domaines de la réglementation et du contrôle des activités audiovisuelles dans les campagnes électorales, du renforcement des capacités des journalistes et des médias en matière électorale, de la conception et de l'établissement d'un partenariat stratégique entre les Autorités électorales et les médias afin de proposer des stratégies de mobilisation de l'électorat, en ciblant spécifiquement les femmes et les jeunes.

Principales activités

- Renforcement des capacités pour surveiller un processus électoral à travers les médias.
- Accroissement des connaissances et du savoir-faire de l'Autorité en charge des médias afin de sensibiliser les journalistes et les établissements de médias, d'améliorer leurs connaissances et de renforcer

leurs capacités.

- Création de partenariats entre les Autorités électorales et les médias.
- Conception, élaboration et mise en œuvre d'une plateforme de monitoring des médias audiovisuels (réception du signal audiovisuel, réalisation, pluralisme politique, infractions, indexation audiovisuelle, comptes rendus, etc.)

Le système de monitoring des médias audiovisuels proposé est une plateforme web qui assure l'acquisition et la consolidation des données audiovisuelles provenant des différents médias tunisiens. Le système proposé servira de plateforme pour le monitoring des médias audiovisuels, et particulièrement pendant les campagnes électorales. Il aide à générer des statistiques et des rapports relatifs aux contenus audiovisuels et offre un accès à différentes productions vidéo et audio pour le public ainsi que des statistiques et des rapports relatifs aux élections pour les journalistes, les chercheurs et le grand public. La plateforme offrira également une méthode indépendante, technique, fiable et cohérente de monitoring des médias audiovisuels. Elle consistera en une base de données des archives audiovisuelles nationales de différents organes de presse qui permettra au public de disposer d'un mécanisme de recherche accessible et avancé. Cette plateforme vise également à appuyer les efforts du Gouvernement tunisien en vue de faciliter l'accès à l'information et la mise à disposition aux citoyens des documents audiovisuels, des statistiques et des recherches liées aux élections.

Résultat de l'activité 2 : Renforcement du rôle du monitoring des médias sociaux pendant les élections

Compte tenu du rôle de plus en plus critique des médias sociaux dans le processus électoral, qu'il s'agisse du discours politique, des campagnes électorales, de la sensibilisation des électeurs, de la diffusion de données ou de la propagation de discours de haine et de désinformation, le projet vise à renforcer les capacités des Autorités électorales afin qu'elles puissent tirer parti des avantages des médias sociaux tout en relevant les défis qu'ils présentent. Le projet vise à appuyer les Autorités électorales dans leur prise de conscience et leur capacité à monitorer les médias sociaux lors des élections, à tirer profit de leurs avantages et à atténuer leur impact négatif.

Principales activités

- Appui aux Autorités électorales dans l'élaboration d'un manuel complet de monitoring des médias sociaux pendant le cycle électoral.
- Conception, élaboration et mise en œuvre d'une unité de monitoring des médias numériques qui peut surveiller les médias sociaux pendant les périodes électorales.
- Formations et ateliers dédiés aux journalistes et aux Autorités électorales et médiatiques.
- Appui aux Autorités électorales pour la réalisation d'une étude sur la présence des femmes et des jeunes sur les médias sociaux pendant les élections.
- Production d'études, de notes, de rapports sur la présence des femmes et des jeunes sur les médias sociaux.

Résultat d'activité 3 : Amélioration de la capacité des Autorités électorales et des médias à lutter contre la désinformation et les discours de haine pendant les élections

La diffusion de la désinformation et des discours de haine constitue une menace pour les libertés fondamentales pratiquées lors d'un processus électoral. Cette activité permettra d'améliorer les connaissances et la sensibilisation des Autorités électorales sur ce qui constitue la désinformation et les discours de haine, en particulier en ce qui concerne le cycle électoral, et d'améliorer les capacités

institutionnelles et techniques à relever ces défis grâce à des plateformes numériques et des formations et à l'analyse des cadres réglementaires existants afin de détecter les lacunes dans l'identification et la lutte contre les discours de haine et la désinformation en ce qui concerne les campagnes électorales et la pratique de la liberté d'expression et du droit à l'information pour sauvegarder les processus démocratiques.

Principales activités

- Conception et mise en place de partenariats visant à lutter contre la désinformation et les discours de haine en période électorale.
- Réalisation d'études, d'événements et de rapports liés à la lutte contre la désinformation et les discours de haine.
- Appui à la conception, à l'élaboration et à la mise en place d'une unité de vérification des faits (en partenariat avec l'Instance pour la Communication Audiovisuelle, les journalistes, les chaînes de télévision et de radio, etc.)
- Réalisation d'une étude sur les effets de la désinformation pendant les élections.
- Développement d'une plateforme capable d'analyser et de détecter les discours de haine tout au long du cycle électoral.

Questions transversales

Les droits humains

En visant à améliorer les processus électoraux en Tunisie, ce programme promeut directement l'article 21 de la Déclaration universelle des droits humains, qui énonce que (1) *Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.* (2) *Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.* (3) *La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.*

Compte tenu du rôle des Autorités électorales dans l'administration et la gestion des processus électoraux en Tunisie, les citoyens pourront bénéficier d'élections qui se déroulent de manière inclusive et transparente. L'appui au développement institutionnel dont bénéficient les Autorités électorales leur permettra de remplir leur mandat de manière plus efficace et contribuera ainsi à garantir que tous les citoyens tunisiens pourront participer pleinement aux prochains processus électoraux. Il est à espérer que cela encouragera également tous les citoyens tunisiens, y compris les plus défavorisés et marginalisés, à participer aux processus électoraux et, ainsi, à garantir le plein exercice de leurs droits démocratiques. En outre, le projet comprend une composante qui évalue l'inclusion appropriée des personnes porteuses de handicap, des personnes hospitalisées et des prisonniers dans les processus électoraux (Produit 2.3), promouvant ainsi des processus inclusifs fondés sur les principes des droits de l'homme et le concept des ODD des Nations Unies de ne laisser personne pour compte (LNOB).

La dimension genre

Un critère de genre a été intégré dans l'ensemble du programme et sera incorporé dans toutes les activités. Les principes de l'égalité des sexes seront pris en compte dans toutes les recommandations et dans l'appui consultatif aux Autorités électorales en matière de politique et de processus. Les considérations de genre seront particulièrement pertinentes dans le domaine de la gestion des ressources humaines, inclus dans le Produit 1.2, dans les activités spécifiques du Produit 2.1 : « Participation accrue des femmes aux processus électoraux » et, enfin, grâce au recueil de données ventilées par sexe, à des études de terrain et

à la prise en compte du genre sur les plateformes et dans les produits.

En outre, il est prévu qu'aussi bien les hommes que les femmes bénéficieront des activités proposées dans le cadre du projet. Bien que la sélection des participants aux activités de renforcement des capacités relève de la responsabilité des Autorités électorales et sera effectuée en fonction des besoins qu'elles auront identifiés, les phases précédentes du programme ont favorisé l'inclusion de la participation des femmes dans les activités de renforcement des capacités convenues, adaptées aux groupes cibles définis. En continuant sur cette voie, le programme pourra contribuer indirectement à la réalisation de l'ODD 5, à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

Partenariats requis en vue de réaliser les résultats attendus

Les activités prévues dans le plan de travail seront élaborées et mises en œuvre en coordination et en étroite coopération avec les parties prenantes gouvernementales, les instances indépendantes, les autres projets de gouvernance démocratique du PNUD en Tunisie, les autres entités des Nations Unies, les médias, la société civile et les organisations internationales.

Risques et hypothèses

Le tableau suivant identifie les risques potentiels associés à la mise en œuvre du projet et les éventuelles mesures de gestion des risques qui seront prises pour minimiser l'impact négatif potentiel.

Description	Type de risque	Probabilité (P) & Impact (I) du risque⁶	Contre-mesures/réponse de la Direction
Les mesures d'urgence relatives à la pandémie sanitaire mondiale (Covid-19) continuent d'affecter les opérations et les événements électoraux	Sécurité Opérationnel	P : M I : E	Le projet continuera à évaluer les effets de la pandémie et des mesures nationales sur les élections en Tunisie ainsi qu'à repositionner stratégiquement les activités du projet d'une manière durable grâce à des conditions incluant la garantie d'une fourniture appropriée d'un appui technique et consultatif.
Le contexte politique, social et économique en Tunisie affecte la mise en œuvre du projet	Politique	P : F I : M	Le projet continuera à être flexible et à répondre aux nouveaux besoins et priorités signalés par les homologues nationaux en fonction du contexte du pays. Pour ce faire, il analysera en permanence les évolutions, notamment en procédant régulièrement à une analyse politique et contextuelle des conditions du pays afin d'améliorer la préparation et la flexibilité de la réponse opérationnelle.

⁶ E : Élevé, M : Moyen, F : Faible

Les activités terroristes, en particulier celles qui visent les étrangers, affectent la poursuite des activités des Nations Unies dans le pays	Sécurité	P : F I : E	Par rapport aux années précédentes, la situation sécuritaire en Tunisie s'est généralement améliorée; toutefois, le projet reste vigilant en suivant strictement les instructions de sécurité de l'UNDSS telles que celles relatives à la sécurité des mouvements à l'intérieur de la Tunisie, ainsi qu'en effectuant une analyse des conflits lors de la phase de planification afin d'atténuer les risques liés à la mise en œuvre.
Une mobilisation des ressources insuffisante pour assurer le financement et la mise en œuvre appropriés du projet	Financier	P : M I : E	La gestion du projet garantira des efforts continus pour la mobilisation des ressources et l'établissement d'un partenariat tout au long de la planification et de la mise en œuvre du projet, en travaillant étroitement avec la direction du PNUD Tunisie afin d'identifier le potentiel de mobilisation des ressources.
Une coordination insuffisante de l'assistance technique internationale fournie par diverses organisations pourrait entraîner des incohérences et des doubles emplois et réduire l'efficacité du projet	Opérationnel Organisationnel	P : F I : M	Le projet s'efforcera de maintenir les efforts de coordination avec les fournisseurs d'assistance technique électorale et les autres acteurs internationaux impliqués dans les élections tunisiennes. L'équipe du projet travaille également à l'identification des domaines de mise en œuvre conjointe des activités où elle s'applique afin de réduire la duplication éventuelle des efforts et de maximiser l'efficacité de l'appui électoral.
Manque de coordination et de communication entre et parmi les Autorités électorales, ce qui affecte l'appui opérationnel et l'efficacité de l'assistance technique électorale	Technique Stratégique	P : M I : M	Le projet poursuivra les efforts de création de partenariats entre les Autorités électorales, notamment en concentrant les efforts sur les canaux de communication et de collaboration entre elles. Le projet continuera également à appliquer une stratégie de profil bas afin de renforcer la confiance dans les Autorités électorales.

De nouveaux besoins d'assistance technique apparaissent au cours de la mise en œuvre du projet	Opérationnel Stratégique	P : M I : M	La direction du projet identifie à l'avance les besoins électoraux en coopération avec les Autorités électorales et applique une approche stratégique conçue pour répondre aux nouveaux besoins et aux demandes des Autorités électorales.
Incertitudes quant à savoir si l'une des élections prévues sera reportée pour des raisons techniques/politiques	Politique	P : F I : M	Analyse continue des développements et appui aux mesures nécessaires à la tenue d'élections dans les délais. Planification d'urgence et élaboration de scénarios alternatifs.
La perception de l'absence d'inclusivité du processus politique et électoral persiste	Politique Stratégique	P : M I : M	Le projet atténuera ce risque en concentrant un produit sur l'inclusion des femmes, de jeunes et d'autres groupes marginalisés qui ne participent pas actuellement au processus électoral.

Engagement des parties prenantes

Au cours du précédent cycle d'appui électoral, le PAET a été en mesure d'engager un dialogue significatif entre les Autorités électorales et les autres acteurs concernés par le processus électoral. Le PAET II vise à capitaliser sur ces mécanismes d'engagement établis afin de renforcer les relations entre les autorités sur les questions électorales, et entre les Autorités électorales et le public, de permettre le partage d'informations en temps réel, et de garantir que la voix du public soit prise en compte dans la conception, la planification et la mise en œuvre des activités électorales. Cet objectif sera atteint grâce à d'importants programmes aux niveaux central et local, auxquels participeront les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés, ainsi que les branches centrales et régionales des Autorités électorales.

Les principaux acteurs du projet :

Les Autorités électorales : plusieurs institutions jouent un rôle dans le processus électoral en Tunisie. Il s'agit notamment de l'ISIE, principal organe de gestion des élections chargé d'organiser les élections⁷, de la HAICA/ICA⁸ sur la garantie du rôle des médias dans les élections, la Cour des comptes en tant qu'organe de contrôle du financement des campagnes électorales et le Tribunal administratif qui travaille sur les litiges électoraux. D'autres organes juridiques ont un rôle dans la poursuite et la répression des infractions électorales et des délits électoraux ; tous ces organes sont importants pour garantir des élections crédibles, transparentes et inclusives en Tunisie.

Le Parlement : le Parlement, en tant qu'organe législatif, joue un rôle crucial dans la réforme juridique des élections, notamment dans l'élaboration, l'examen, le débat et l'adoption des lois qui ont un impact sur les élections et le processus électoral. À ce titre, il est important que les Autorités électorales collaborent étroitement avec le Parlement et les commissions parlementaires chargées de la rédaction des lois électorales. Le projet facilitera l'engagement des Autorités électorales avec le Parlement, en particulier avec la Commission du Règlement intérieur, de l'immunité, des lois parlementaires et des lois

⁷ L'ISIE est actuellement le premier des cinq organes constitutionnels indépendants mis en place.

⁸ La Constitution tunisienne énonce qu'une Instance de la communication audiovisuelle (ICA) indépendante remplacera l'actuelle Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA). Elle prévoit la continuité de la HAICA jusqu'à la création de l'ICA et l'élection de ses membres.

électorales, afin d'améliorer la qualité et l'accès aux informations sur les processus politiques, sur l'amélioration des processus consultatifs et sur la garantie de la participation politique et électorale des groupes marginalisés.

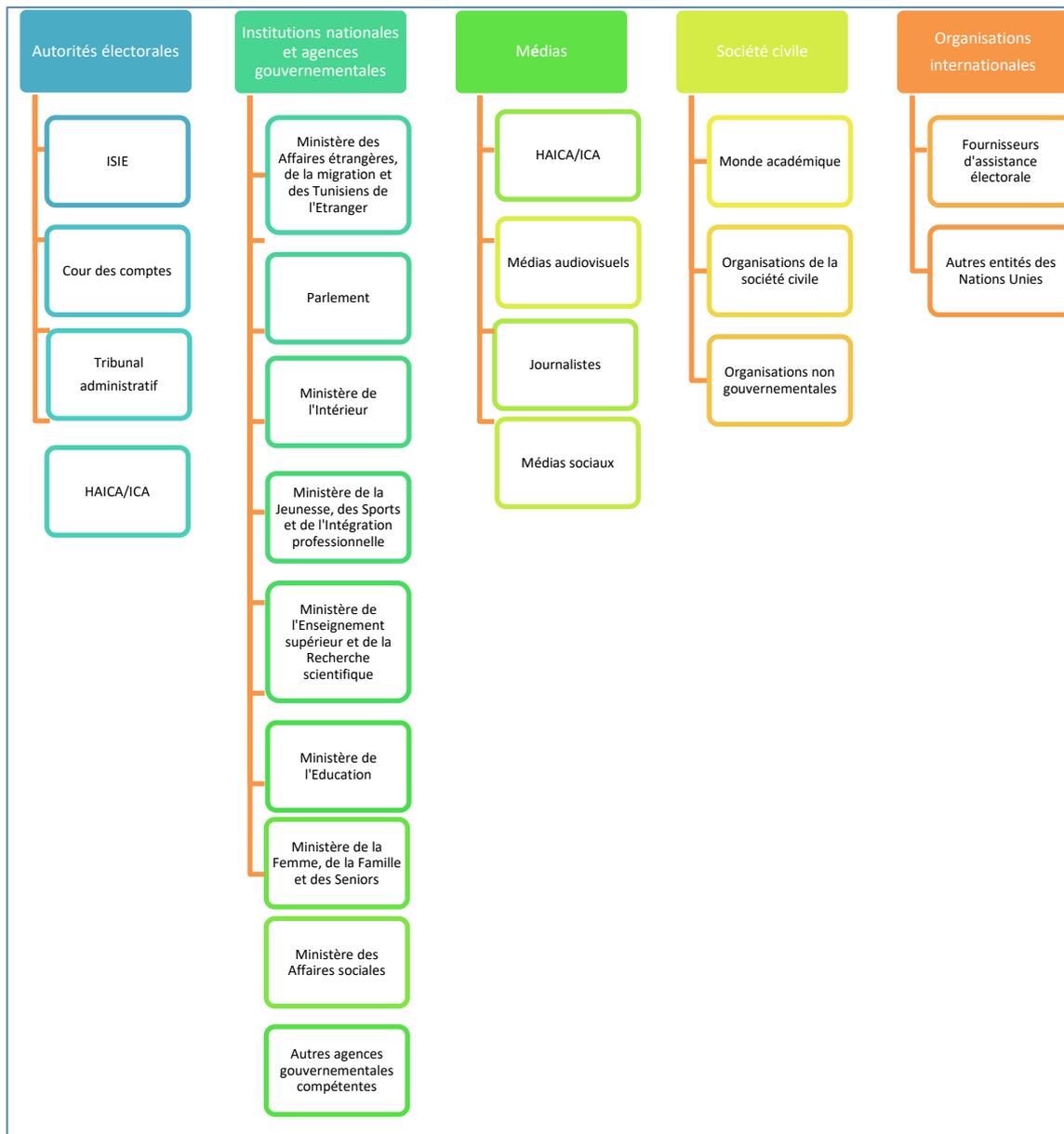
Les médias : les médias jouent un rôle essentiel pour garantir que l'environnement soit propice à la tenue d'élections crédibles, transparentes et inclusives. Les médias jouent non seulement un rôle dans l'information et l'éducation du public, mais ils ont également la responsabilité de garantir leur propre professionnalisme dans la manière dont ils couvrent le processus électoral. Le projet reconnaît le rôle important que les médias jouent dans le contexte tunisien, notamment pour prévenir la désinformation, la mauvaise information et les informations fallacieuses ; à ce titre, le projet s'attache particulièrement à s'engager avec les médias, tant audiovisuels que numériques.

Les femmes et de jeunes : étant donné que la participation et la représentation des femmes et des jeunes dans les processus électoraux sont faibles et souvent périphériques, il est important de s'engager avec les groupes d'intérêt de femmes et de jeunes. Il convient de donner aux femmes et aux jeunes l'espace nécessaire pour participer aux processus électoraux, en défendant et en soutenant les politiques et la législation qui favorisent l'égalité des sexes et la participation des jeunes. Il est également important de diffuser des informations et de mener des consultations sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques visant à améliorer l'accès des femmes et des jeunes aux postes de prise de décisions. En ce qui concerne la dimension genre, l'ISIE a pris des engagements et a progressé vers l'inclusion des femmes et, en 2019, elle a lancé un réseau régional pour les femmes dans les élections dans le cadre du Réseau des organes arabes de gestion des élections (ArabEMBs).

Les personnes porteuses de handicap (PPH) : comme le soulignent plusieurs instruments internationaux et régionaux des droits humains, il est important que l'assistance électorale donne la priorité et appuie les efforts et les actions visant à protéger les droits des personnes porteuses de handicap. À ce titre, le projet préconisera et soutiendra l'amélioration de l'accessibilité à toutes les phases du processus électoral afin que les personnes porteuses d'handicap puissent exercer leurs droits politiques, y compris leur droit de vote.

La société civile : la société civile en Tunisie, comme ailleurs, joue un rôle important en veillant à ce que toutes les composantes de la société participent aux différentes phases du processus électoral. Il est important que les milieux universitaires et les citoyens aient davantage accès aux processus électoraux, afin qu'ils puissent contribuer à la diffusion de l'information et à l'émergence d'une citoyenneté éclairée et responsable. Le projet fera participer les composantes de la société civile, à la fois en tant que partenaires de la mise en œuvre et en tant que bénéficiaires principaux des activités.

Les organisations internationales : le projet s'engagera également dans des activités de coordination avec des organisations internationales, notamment les partenaires de développement qui travaillent sur l'assistance électorale en Tunisie et la soutiennent. La coordination de l'assistance électorale en Tunisie par le biais de partenariats et l'identification des domaines d'appui constitue un domaine d'engagement clé pour le projet afin d'éviter la duplication des travaux et de garantir l'efficacité de l'assistance. Parmi les autres fournisseurs d'assistance électorale figurent l'Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Électorale (IDEA) et la Fondation Internationale pour les Systèmes Électoraux (IFES).



Les connaissances

Le PAET II s'appuiera sur les deux projets précédents dans le cadre desquels divers matériels éducatifs, produits de connaissance, guides et manuels ont été produits avec les partenaires et les Autorités électorales nationales pour être partagés avec les parties prenantes nationales et internationales. Pour sa nouvelle phase, le projet vise à renforcer les capacités de recherche, d'étude, de production des connaissances et d'analyse en utilisant les savoirs et l'expérience accumulés et en faisant appel à des experts et des consultants, selon les besoins. En outre, après la mise en œuvre des activités du projet et des rendez-vous électoraux, le projet mènera des exercices sur les enseignements à tirer et publiera des rapports comprenant des recommandations et des bonnes pratiques. En outre, le projet appuiera la réalisation d'enquêtes et d'études qui serviront de base de référence et d'outils de suivi pendant toute la durée du projet.

La durabilité et la mise à l'échelle

Le projet a été conçu à la demande et en étroite coordination avec le Gouvernement tunisien, les Autorités électorales et les autres parties prenantes concernées, toutes les conclusions et recommandations de l'assistance électorale précédente ayant été discutées et consultées avant la formulation du projet et pendant la phase de rédaction. Ces éléments témoignent d'une forte appropriation des objectifs du projet par les partenaires nationaux. Le document de projet a été conçu selon une approche fondée sur les faits

et est conforme aux priorités nationales de développement. Du fait que le projet vise à investir dans le renforcement institutionnel, les systèmes, les processus, les capacités du personnel et les connaissances des personnes et la conscience civique, l'investissement est jugé durable à court et moyen terme, en examinant également les éventuels changements de cap qui pourraient survenir au cours de la période suivante. En raison de l'appropriation nationale assurée par le processus de planification et les interventions précédentes, le projet renforce les capacités en mettant en œuvre des activités de manière proportionnée, en envisageant de soutenir les capacités nationales et de créer les conditions nécessaires à l'émergence d'innovations et de solutions spécifiques au contexte, qui peuvent être partagées et mises à l'échelle.

V. GESTION DU PROJET

Rentabilité et efficacité

Au cours de la période 2015-2020, le PNUD a soutenu les institutions et les processus électoraux en Tunisie par le biais d'un projet spécifique dénommé PAET. Le document de projet du PAET II s'appuie sur les capacités techniques et l'infrastructure fournies aux parties prenantes et partenaires nationaux au cours du cycle précédent. Cela comprend les logiciels et l'équipement TIC qui leur ont été fournis, ainsi que le matériel sensible et non sensible acquis tout au long du cycle électoral précédent. En outre, le PAET II bénéficiera et utilisera les installations, les équipements et les matériaux acquis lors du projet précédent. Tous ces équipements et matériels sont conservés et sont fonctionnels, ce qui souligne l'attention particulière accordée à l'utilisation efficace des fonds et à l'entretien des équipements. Enfin, le nouveau projet pourra utiliser la richesse des connaissances et des données recueillies, analysées et archivées au cours du projet précédent.

Gestion du projet

Le projet sera exécuté selon la modalité de mise en œuvre directe (DIM) par le PNUD, conformément aux règles et procédures établies par le PNUD. Le PNUD veillera à utiliser pleinement les procédures administratives et opérationnelles pour accélérer l'achat efficace et opportun de biens et services. En outre, le PNUD facilitera la coordination des partenariats afin de s'assurer que les ressources financières sont disponibles en temps voulu pour appuyer les Autorités électorales et les processus électoraux ; en particulier, le projet sera en liaison étroite avec le Projet électoral régional du PNUD et encouragera les initiatives Sud-Sud.

Le Conseiller technique principal (CTP) assurera la coordination et la gestion quotidienne du projet. Le CTP sera responsable de la mise en œuvre des activités du projet et rendra compte au Comité directeur du projet. Il/elle sera également chargé de gérer les fonds conformément aux règles et procédures financières du PNUD, de coordonner et de préparer un plan de travail détaillé du projet et un budget indicatif, et de soumettre des rapports d'avancement et des rapports financiers aux partenaires techniques et financiers et au Comité directeur du projet. Le PNUD sera également responsable de l'achat de matériel durable et non durable ainsi que des services et des contrats de consultants individuels, conformément aux plans de travail et aux budgets du projet, sur la base d'évaluations indépendantes des besoins et en collaboration avec les homologues nationaux et l'équipe dirigeante du Bureau pays du PNUD.

Les Autorités électorales, en particulier l'organe de gestion électorale (OGE), fourniront des bureaux, assureront l'accès aux télécommunications et affecteront un homologue qualifié pour chaque mission, correspondant à chacun des personnels internationaux et nationaux du projet, afin d'assurer le transfert de savoir dans le cadre du concept plus large de développement des capacités.

Pour les trois produits, les Autorités électorales seront les principaux bénéficiaires. Néanmoins, le projet continuera à appuyer des dialogues significatifs entre les Autorités électorales et d'autres parties prenantes, notamment les femmes et de jeunes, les médias et les organisations de la société civile. Le

projet cherchera à promouvoir les liens avec d'autres fournisseurs, dans le but de faciliter, de coordonner et d'améliorer l'efficacité des actions.

Le projet participera à une série de mesures de coordination différentes afin de garantir que toutes les formes d'assistance électorale fournies soient complémentaires, ce qui permettra d'améliorer les résultats et de réduire les risques de double emploi. Les efforts de coordination réuniront également tous les acteurs clés fournissant une assistance électorale en Tunisie dans le but de partager les informations et les évaluations des risques externes qui pourraient avoir un impact sur l'efficacité de l'assistance électorale. Ces objectifs seront atteints grâce aux réunions de coordination régulières qui rassemblent les acteurs engagés dans la fourniture d'une assistance électorale, y compris les bailleurs et les responsables de la mise en œuvre, afin de garantir une coordination efficace des travaux. Ce mécanisme visera à optimiser l'utilisation efficace des ressources et de l'expertise, à éliminer la double allocation de fonds et à minimiser les différences potentielles entre les bailleurs, les agences d'exécution et les parties prenantes. Les réunions auront lieu tous les mois ou aussi souvent que nécessaire.

Pendant la fourniture de l'assistance, le PNUD s'engagera également avec l'appui et la coordination dispensés par la Division de l'assistance électorale (DAE) du Département des Affaires politiques et de la consolidation de la paix (DPPA) des Nations Unies. Cela comprendra la soumission, d'une manière régulière, de rapports de situation au point focal du DAE, qui sera également tenu informé de toute révision ou extension de projet envisagée afin de déterminer si une nouvelle évaluation des besoins est nécessaire ou si la révision ou l'extension peut se faire sans une telle évaluation. Le DAE peut également effectuer une mission pour examiner l'avancement du projet, évaluer la situation politique ou offrir un appui au programme. Le projet sera mis en œuvre de manière intégrée au sein des Nations Unies.

Offre de services

Tous les services doivent être fournis conformément aux procédures, règles et règlements du PNUD. La mise en œuvre de certaines activités sera assurée par des parties responsables et des prestataires de services, qui seront sélectionnés selon les exigences standards de passation de marchés, dans un souci de transparence et de meilleur rapport qualité-prix. Les dépenses engagées par le Bureau pays du PNUD pour appuyer la mise en œuvre directe du projet seront recouvrées sur la base de l'utilisation réelle des ressources du Bureau-pays du PNUD

Dispositions financières

Conformément aux décisions et directives des États membres au Conseil d'administration du PNUD, reflétées dans sa politique de recouvrement des coûts, deux catégories de coûts distinctes relatives à la fourniture de services d'appui, à savoir l'Appui général à la gestion (AGG) et les Coûts directs de projet (CDP), seront comptabilisées dans le budget du projet. L'AGG est généralement récupéré⁹ avec un taux forfaitaire minimum de 8% pour les contributions des partenaires techniques et financiers.

Les Coûts directs de projet (CDP) sont liés au projet spécifique, sont intégrés dans le budget du projet par rapport à une ligne budgétaire pertinente et, dans le cas de services de transactions clairement identifiables, sont imputés au projet selon les tarifs standards des services. Ils comprennent, à titre d'illustration : les coûts de transactions pour les paiements, les décaissements et autres services financiers, le recrutement du personnel permanent, du personnel de projet et des consultants ; l'acquisition de services et d'équipements, y compris leur liquidation ; les licences d'équipements informatiques et les services d'appui au projet ; les processus bureaucratiques, les autorisations et les accréditations, etc.

Image de marque et visibilité

En consultation avec les Autorités électorales et les partenaires techniques et financiers, le PNUD prendra

⁹ Le taux forfaitaire est de 7% pour les contributions de l'Union européenne (UE), suite à un accord entre le PNUD et le bailleur.

les mesures appropriées pour faire connaître le projet et donner le crédit et la visibilité nécessaires aux partenaires techniques et financiers. Toutefois, en raison de la nécessité de sensibiliser les acteurs nationaux au sentiment d'appropriation du processus, et conformément à la Directive de politique générale des Nations Unies sur les principes et types de l'assistance électorale du 11 mai 2012, le projet opéra pour un appui discret et ciblé.

Suivi et évaluation

En vue d'assurer à la fois l'efficacité et la redevabilité, le PNUD propose l'adoption d'une composante de suivi et d'évaluation structurée, utilisant la méthodologie et l'expérience établies par le PNUD pour le suivi et l'évaluation de ses projets. Le Comité directeur du projet peut décider d'autres approches additionnelles de suivi et d'évaluation. Le projet établira une approche solide pour le recueil de données quantitatives et qualitatives afin de suivre les produits et les effets de l'intervention. Une liste initiales d'indicateurs et de bases de référence des produits a été identifiée ; toutefois, ceux-ci pourraient avoir besoin d'être davantage affinés par le biais de consultations avec les parties prenantes, en particulier lorsqu'il s'agit d'effets concrets.

Le projet entreprendra deux évaluations externes des activités achevées. Toutes les évaluations se fonderont sur des analyses approfondies mesurant l'impact démontrable sur le processus électoral et sur d'autres sources de données, y compris la perception des bénéficiaires et des parties prenantes. Le projet sera contrôlé par un suivi quotidien de la mise en œuvre et des progrès réalisés par le CTP et le Directeur du projet et par un suivi périodique de la mise en œuvre par le Bureau pays du PNUD. Grâce à ces deux canaux, le Bureau pays et le Conseil d'administration du PNUD seront en mesure de faire le point et de résoudre tout problème lié au projet en temps utile pour assurer une mise en œuvre sans heurts des activités du projet, et d'identifier les retards ou les difficultés rencontrés pendant la mise en œuvre afin que l'appui approprié ou les mesures correctives puissent être adoptés en temps utile et qu'il soit possible d'y remédier.

Conformément aux politiques et procédures de programmation décrites dans les politiques et les procédures relatives au programme et aux opérations (POPP) du PNUD, le projet sera suivi comme suit :

Dans le cadre du cycle annuel : à la fin de chaque trimestre, un rapport trimestriel du projet enregistrera les progrès accomplis en vue de l'obtention des principaux résultats, sur la base de critères et de méthodes de qualité ; un Journal des problèmes sera activé dans ATLAS et mis à jour par le projet sous la supervision du CTP pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou des demandes de changement ; un Journal des risques sera activé dans ATLAS et régulièrement mis à jour, par l'analyse et l'examen de l'environnement externe qui pourrait affecter la mise en œuvre du projet. Cette analyse sera régulièrement examinée et mise à jour de façon appropriée, en tenant compte de toute évolution politique susceptible d'avoir un impact sur cette analyse ; sur la base des informations enregistrées dans ATLAS, des rapports d'avancement du projet seront soumis au Comité directeur du projet ; un Journal des enseignements tirés du projet sera activé et régulièrement mis à jour pour assurer un apprentissage et une adaptation continue au sein de l'organisation, et pour faciliter la préparation du rapport sur les enseignements tirés à la fin du projet ; et un Plan de suivi du calendrier sera activé dans ATLAS et mis à jour afin de suivre les actions/événements principaux de la gestion.

Annuellement : le projet établira un Rapport annuel sur l'état d'avancement du projet qui sera partagé avec le Comité directeur du projet. Le rapport annuel couvre l'année entière avec des informations mises à jour à partir des rapports trimestriels au niveau des activités ainsi qu'un résumé des résultats obtenus par rapport aux objectifs annuels prédéfinis au niveau des produits. En ce qui concerne **l'évaluation à mi-parcours et à la fin du projet** : une évaluation indépendante à mi-parcours sera réalisée au cours du quatrième trimestre 2023 en vue d'évaluer les performances et les résultats du projet, de formuler des recommandations sur les moyens de pérenniser les acquis et de proposer une synthèse des enseignements tirés. De façon générale, l'évaluation à mi-parcours, qui sera disponible en janvier 2024, traitera dans ses

conclusions de la qualité du travail effectué par le projet au cours de la période 2021-2023. L'évaluation pourrait également aider à mobiliser les partenaires et les ressources pour atteindre les résultats du projet pour la période 2024-2026. Enfin, une Évaluation finale de l'impact sera conclue trois mois avant la dernière réunion du Comité directeur du projet avec les partenaires techniques et financiers et les partenaires nationaux du projet. Elle examinera l'impact du projet, analysera la durabilité des résultats et vérifiera si le projet a atteint ses objectifs environnementaux immédiats et globaux et s'il a contribué aux objectifs de développement et à l'engagement du PNUD de « Ne laisser personne pour compte », de réduire l'écart entre les sexes et de renforcer les droits humains. En outre, il fournira des recommandations pour les actions de suivi.

Audit

L'audit du projet, s'il est demandé par le bailleur, sera effectué conformément aux règles et règlements du PNUD et en étroite coordination avec le Bureau de l'audit et des investigations (OAI). Dans les cas où un bailleur exigerait un audit spécial de ses contributions, l'OAI peut procéder à un audit de projet du ou des projets financés par le bailleur et fournir au bailleur les états financiers vérifiés du ou des projets et le Résumé du rapport d'audit concerné.

VI. CADRE DE RESULTATS¹⁰

Résultat escompté tel qu'énoncé dans le cadre de résultats et de ressources du programme UNDAF¹¹ 2015-2020/pays [ou mondial/régional] :

Les institutions civiles, politiques et administratives sont pleinement opérationnelles, dans le respect des principes universels des droits humains, de la démocratie et de l'égalité des sexes.

Les indicateurs de résultats tels qu'ils sont énoncés dans le cadre de résultats et de ressources du programme pays [ou mondial/régional], y compris les données de référence et les objectifs : Non disponible (n/d) (DPP 2015/2020)¹²

Indicateur du PAPP : *les capacités techniques de l'organe de gestion électorale sont renforcées.*

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : renforcer une gouvernance efficace, inclusive et redevable, renforcer la collaboration, le partenariat et la coordination et intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Indicateur IRRF - 2.2.3.1 : le pays a renforcé les institutions et les systèmes appuyant le respect des obligations nationales et internationales ratifiées en matière de droits humains 2.2.2.1. Nombre des organes de gestion électorale (OGE) dotés d'une capacité renforcée à organiser des élections inclusives et crédibles.

Titre du projet et numéro du projet dans Atlas : Projet d'assistance électorale en Tunisie II (PAET II) numéro 00131403

¹⁰ Le PNUD publie les informations relatives à ses projets (indicateurs, bases de référence, cibles et résultats) pour répondre aux normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IATI). S'assurer que les indicateurs sont S.M.A.R.T. (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Pertinents et Limités dans le Temps), qu'ils fournissent des bases de référence et des cibles précises étayées par des preuves et des données fiables et qu'ils évitent les acronymes afin que le public externe comprenne clairement les résultats du projet.

¹¹ Lorsque ce document de projet a été approuvé, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et le Descriptif de programme pays (DPP) 2015-2020 s'appliquaient. Ce document de projet sera aligné sur les prochains UNDAF et DPP. A titre d'information, l'Effet UNSDCF auquel serait rattaché ce projet est l'Effet 2 : En 2025, des institutions responsables, soutenues par un cadre législatif harmonisé et des populations engagées, garantissent le renforcement de l'État de droit, la protection des droits de l'homme et la paix sociale - en particulier pour les plus vulnérables - en complément des efforts de développement économique, social et environnemental. Le résultat auquel il sera rattaché est le suivant : 2.1 : Les institutions démocratiques et le cadre législatif sont consolidés conformément à la Constitution et aux normes et engagements internationaux

¹² Les indicateurs du DPP 2021-2025 auquel contribuera ce projet sont : principalement : Indicateur 2.1.a : Degré d'opérationnalisation des instances démocratiques Constitutionnelles (Cour et instances) en conformité avec les dispositions de la Constitution (1 : créées ; 2 : opérationnelle ; 3 : performante) - Indicateur 2.1.e : Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante (désagrégation H/F/jeunes); secondairement : Indicateur 1.1.b : Degré d'utilisation par les institutions des outils d'aide à la décision (genre, LNOB) et des nouvelles données disponibles,

PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PRODUIT ¹³	SOURCE DE DONNEES	BASE DE REFERENCE		OBJECTIFS (par fréquence de recueil de données)						METHODES ET RISQUES DU RECUEIL DE DONNEES
			Valeur	An	An 1	An 2	An 3 ¹⁴	An 4	An 5	FINALE	
Produit 1 Renforcement de l'efficacité, de la transparence et de l'efficacité de la gestion et de l'administration électorales par l'amélioration des capacités institutionnelles, de la numérisation et des réformes législatives	1.1 Nombre d'élections organisées perçues comme crédibles, dont les résultats sont acceptés par les parties prenantes	Rapports des observateurs électoraux	4	2019	0	0	1	3	0	4	<ul style="list-style-type: none"> - Questionnaires d'évaluation menés au début et à la fin des formations - Données sur le matériel électoral acheté, recueillies à la fin des événements électoraux - Rapports et évaluations des experts et consultants - Développement et mise à jour des sites web de l'ISIE et de la HAICA/ICA - Rapports indépendants des parties prenantes et des observateurs - Sondages d'opinion et participation des citoyens aux activités de sensibilisation du public - Rapports et évaluations des lois et de la réforme juridique des élections - Statistiques des
	1.2 Nombre de règlements électoraux révisés intégrant l'égalité des sexes	Autorités électorales	4	2019	0	0	3	3	0	6	
	1.3: Pourcentage de citoyens qui déclarent une confiance accrue dans les processus électoraux	Enquêtes de perception	56% (déclarent une confiance élevée ou relative)	2019	0	0	0	60%	60%	0	
	1.4 Degré d'intégration de la numérisation ciblée du processus électoral par les Autorités électorales (Échelle : 0 : aucune modification ; 1 : des solutions numériques ciblées sont mises à la disposition des Autorités électorales ; 2 : les décisions des Autorités électorales reposent sur des solutions numériques ciblées plutôt que sur des processus papier)	Autorités électorales	0	2019	0	0	1	1	2	2	
Produit 2 Renforcement de l'inclusivité du processus électoral grâce à la participation des groupes	2.1 Évolution du pourcentage d'électeurs inscrits	ISIE	7,074,566	2019	0	0	+10%	+10%	0	+20%	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et évaluations des lois et de la réforme juridique des élections - Statistiques des
	2.2 Évolution du pourcentage des citoyens de moins de 25 ans inscrits comme électeurs	ISIE	940,028	2019	0	0	+10%	+10%	0	+20%	
	2.3 Évolution du pourcentage de femmes inscrites sur les	ISIE	3,454,983	2019	0	0	+10%	+10%	0	+20%	

¹³ Il est recommandé que les projets utilisent les indicateurs de résultats du plan stratégique IRRF, le cas échéant, en plus des indicateurs de résultats spécifiques au projet. Les indicateurs doivent être ventilés par sexe ou pour d'autres groupes cibles, le cas échéant.

¹⁴ Les années 3 et 4 sont des années électorales.

<i>vulnérables et marginalisés.</i>	<i>listes électorales</i>										plateformes numériques - Quantité de données échangées entre et parmi les Autorités électorales
	2.4 Degré de mise en œuvre des politiques d'intégration de la dimension genre conformément au plan stratégique et/ou à la stratégie pour l'égalité des sexes* * Les objectifs utilisent une échelle de 1 à 5 : 0 : n/d. ; 1 : pas du tout ; 2 : très partiellement ; 3 : partiellement ; 4 : largement ; 5 : entièrement.	<i>Autorités électorales</i>	3	2019	3	3	3	4	4	4	
	2.5 Nombre de mesures juridiques et politiques prises en faveur de la participation électorale des groupes marginalisés identifiés	<i>PNUD</i>	<i>N/D</i>	<i>N/D</i>	1	2	3	3	3	12	
Produit 3 <i>Promotion du rôle effectif des médias audiovisuels et numériques dans le processus électoral.</i>	3.1 Nombre d'articles et de messages / tweets / messages de médias sociaux traités par la plateforme de vérification des faits	<i>HAICA/ICA</i>	6 400	2020	5 000	10 000	5 000	20 000	5 000	45 000	
	3.2 Degré de capacité des acteurs électoraux de suivre et de réagir à de fausses nouvelles sur la base d'un mécanisme de vérification pleinement opérationnel et soutenu des faits (Échelle : 0 : aucune modification ; 1 : Mécanisme de vérification des faits en place ; 2 : Les communications des Autorités électorales reposent sur les info observées)	<i>HAICA/ICA</i>	0	2018	1	1	1	2	2	2	
	3.3 Évolution annuelle du nombre de visiteurs de la plateforme de contrôle des faits	<i>HAICA/ICA</i>	<i>N/D</i>	<i>N/D</i>	+20%	+20%	+100 %	+100 %	<i>N/D</i>	+240%	

	3.4 <i>Pourcentage de nouvelles vérifiées et diffusées sur la base de critères spécifiques au genre</i>	<i>HAICA/ICA</i>	<i>0</i>	<i>2019</i>	<i>50%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	
	3.5 <i>Proportion de journalistes formés et effectivement impliqués dans la lutte contre les fausses nouvelles (actifs en périodes électorales)</i>	<i>HAICA/ICA</i>	<i>0</i>	<i>2018</i>	<i>40%</i>	<i>50%</i>	<i>60%</i>	<i>65%</i>	<i>N/D</i>	<i>65%</i>	

VII. SUIVI ET EVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet sera suivi au moyen des plans de suivi et d'évaluation suivants :

Plan de suivi

Activité de suivi	Objectif	Fréquence	Action attendue	Partenaires (si communs)	Coût (US\$) (le cas échéant)
Suivi des progrès des résultats	Les données relatives aux progrès accomplis par rapport aux indicateurs de résultats du Cadre des résultats et des ressources (CRR) seront collectées et analysées afin d'évaluer les avancées du projet dans la réalisation des produits convenus.	Trimestrielle, ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Les progrès plus lents que prévu seront pris en compte par la direction du projet.	N/D	2 000
Suivi et gestion des risques	Identifier les risques spécifiques qui peuvent menacer la réalisation des résultats escomptés. Identifier et suivre les actions de gestion des risques en utilisant un Journal des risques. Cela comprend les mesures et les plans de suivi qui pourraient être nécessaires conformément aux normes sociales et environnementales du PNUD. Les audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer le risque financier.	Trimestrielle	Les risques sont identifiés par la direction du projet et des mesures sont prises pour gérer les risques. Le Journal des risques est activement tenu à jour pour assurer le suivi des risques identifiés et des mesures prises.	N/D	2 000

Apprentissage	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront saisis régulièrement, ainsi que tirés activement d'autres projets et partenaires et réintégrés dans le projet.	Au moins une fois par an	Les enseignements pertinents sont saisis par l'équipe de projet et utilisés pour éclairer les décisions en matière de gestion.	N/D	N/D
Assurance qualité annuelle du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD afin d'identifier les forces et les faiblesses du projet et d'éclairer la prise de décision de la direction pour améliorer le projet.	Annuellement	Les points forts et les points faibles seront examinés par la direction du projet et utilisés pour éclairer les décisions visant à améliorer les performances du projet.	N/D	4 000
Réviser et effectuer des réorientations	Un examen interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décision.	Au moins une fois par an	Les données sur les performances, les risques, les enseignements et la qualité seront examinées par le Comité directeur du projet et utilisées pour apporter des réorientations.	N/D	N/D
Rapport du projet	Un rapport d'avancement sera présenté au Comité directeur du projet et aux principales parties prenantes, comprenant des données sur les résultats accomplis par rapport aux objectifs annuels prédéfinis au niveau des produits, le résumé annuel de l'évaluation de la qualité du projet, une liste des risques actualisée avec les mesures d'atténuation, et tout rapport d'évaluation ou d'examen préparé au cours de la période.	Annuellement et à la fin du projet (rapport final)		N/D	14 000
Examen du projet (Comité directeur du projet)	Le mécanisme de gouvernance du projet (c'est-à-dire le Comité directeur du projet) procédera à des examens réguliers du projet afin d'évaluer ses performances et de revoir le plan de travail pluriannuel pour garantir une budgétisation réaliste pendant la durée du projet. Au cours de la dernière année du projet, le Comité directeur du projet organisera un examen de fin de projet afin de tirer les enseignements de l'expérience acquise et de discuter des possibilités de mise à l'échelle ainsi que des résultats du projet et des enseignements tirés avec les publics concernés.	Au moins une fois par an	Tout problème de qualité ou de progrès plus lent que prévu doit être discuté par le Comité directeur du projet et des mesures de gestion doivent être convenues pour résoudre les problèmes identifiés.	N/D	2 500

Plan d'évaluation

Titre de l'évaluation	Partenaires	Produit du plan stratégique	Résultat UNDAF/DPP	Date d'achèvement prévue	Principales parties prenantes de l'évaluation	Coût et source de financement
Évaluation à mi-parcours	PNUD	Produits et activités applicables	Les capacités techniques de l'organe de gestion électoral sont renforcées	Décembre 2023	Autorités électorales	\$ 25 000 USD
Évaluation finale de l'impact	PNUD	Tous les produits du projet	Les principes démocratiques sont renforcés par le développement à long terme des capacités des Autorités électorales et l'aide à la mise en œuvre des réformes institutionnelles, ce qui se traduit par une participation politique accrue des citoyens aux processus électoraux jugés crédibles	Août 2025	Autorités électorales	\$ 50 000 USD

VIII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL^{15/16}

Tous les coûts programmatiques et opérationnels prévus pour appuyer le projet, y compris l'efficacité du développement et les modalités d'appui à la mise en œuvre, doivent être identifiés, estimés et entièrement chiffrés dans le budget du projet au titre du ou des produits concernés. Cela comprend les activités qui appuient directement le projet, telles que la communication, les ressources humaines, les achats, les finances, l'audit, le conseil politique, l'assurance qualité, les rapports, la gestion, etc. Tous les services qui sont directement liés au projet doivent être intégrés et exposés de manière transparente dans le document de projet.

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES	Budget planifié par année (US\$)					P A R T I E R E S P O N S A B L E	S o u r c e d e f i n a n c e m e n t	BUDGET PLANIFIE	
		A1	A2	A3	A4	A5			Description du budget	Montant (US\$)
Produit 1 : Renforcement de l'efficacité, de la transparence et de l'efficacité de la gestion et de l'administration des élections par l'amélioration des capacités institutionnelles, la	1.1 Soutenir l'évaluation du cadre législatif et réglementaire et les recommandations visant à combler les lacunes et les incohérences du code électoral		30 000	20 000	50 000				Ateliers, Consultant IC	100 000

¹⁵ Les définitions et les classifications des coûts du programme et de l'efficacité du développement à imputer au projet sont définies dans la décision DP/2010/32 du Conseil d'administration du PNUD.

¹⁶ Les changements apportés au budget d'un projet qui affectent la portée (résultats), la date d'achèvement ou le coût total estimé du projet nécessitent une révision budgétaire officielle qui doit être signée par le Comité directeur du projet. Dans les autres cas, seul le directeur de programme du PNUD peut signer la révision, à condition que les autres signataires n'y voient pas d'objection. Cette procédure peut être appliquée, par exemple, lorsque la révision a pour seul but de réorganiser les activités sur plusieurs années.

numérisation et les réformes législatives. <i>Marqueur du genre : 2</i>	1.2 Renforcement des capacités et contribution technique à l'élaboration de la législation et des règlements relatifs à l'ISIE et aux différentes phases du processus électoral	20 000	40 000		60 000	20 000			Ateliers, Formations Consultant IC	140 000
	1.3 Facilitation d'un large dialogue sur le cadre juridique électoral garantissant la participation de tous les segments de la société, y compris les femmes, les jeunes et les autres communautés marginalisées		20 000		30 000				Activités de terrain Formation, Consultant IC	50 000
	1.4 Appui à l'élaboration de la planification stratégique des Autorités électorales	40 000							Atelier, Consultant IC	40 000
	1.5 Appui à la révision et au perfectionnement des procédures, règlements, codes de conduite et politiques de l'ISIE, ainsi que des procédures électorales	20 000	30 000						Ateliers Consultant IC	50 000
	1.6 Acquisition de biens et de services pour les Autorités électorales	60 000	60 000	60 000	80 000	40 000			Services de TIC, Serveurs, Logiciel, Meubles	300 000
	1.7 Réalisation d'exercices d'examen post-électoral et d'enseignements tirés, qui s'inscrivent dans le cadre plus large des efforts de renforcement des capacités de l'ISIE et du projet		Fondé sur la dimension genre 40 000	10 000	40 000	10 000			Ateliers	100 000

1.8 Des conseils techniques dans les domaines des finances, des achats, des ressources humaines, de l'administration et d'autres départements clés ; ces interventions viseront à renforcer les capacités tant individuelles qu'institutionnelles	20 000					30 000			Consultant IC Ateliers Impression	50 000
1.9 Appui à l'amélioration des manuels de procédures pour les différentes activités de l'institution, en mettant l'accent sur l'introduction de l'innovation dans la pratique	30 000	10 000	50 000	40 000	20 000				Consultants IC Impression Ateliers	150 000
1.10 Activités de renforcement des capacités qui consolident les capacités individuelles et institutionnelles en administration, finances, TIC, gestion et contrôle	40 000		40 000		40 000				Engagement d'un fournisseur Formations	120 000
1.11 Appui au développement et à l'amélioration des systèmes de gestion, y compris la gestion des biens, la mémoire institutionnelle, la planification opérationnelle et la budgétisation, et la gestion des ressources humaines	20 000		30 000		30 000				Engagement d'un fournisseur, Formations	80 000
1.12 Mise en œuvre de systèmes TIC pour le processus électoral		60 000		60 000					Engagement d'un fournisseur	120 000
1.13 Appui à l'élaboration de mécanismes d'engagement permettant une coopération et une collaboration		20 000	30 000						Ateliers	50 000

	institutionnalisées									
	1.14 Appui à l'élaboration de matériel de sensibilisation et d'information sur le rôle et le mandat des différentes institutions engagées dans le processus électoral			40 000	40 000				Engagement d'un fournisseur Acquisition de matériel	80 000
	1.15 Élaboration de stratégies de formation, de suivi et de mise en œuvre électorales	40 000	80 000	40 000	100 000	40 000			Formation Consultant IC	300 000
	1.16 Développement de produits de connaissance relatifs à divers processus électoraux	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000			Consultant IC Impression	200 000
	1.17 Élaboration de stratégies et de plans de communication pendant les périodes électorales, y compris le suivi de la mise en œuvre		10 000		10 000				Ateliers	20 000
	1.18 Participation à l'élaboration d'un plan de relations extérieures		20 000		20 000				Engagement d'un fournisseur Acquisition de services et de matériel	40 000
	1.19 Appui au processus de gestion des résultats et à la création de centres de collecte et d'agrégation des résultats électoraux		25 000		25 000				Appui aux activités de terrain	50 000
	1.20 Acquisition de ressources et de matériel électoraux		250 000		450 000				Acquisition de matériel	700 000
	1.21 Fourniture d'expertise et de conseils	20 000	20 000	20 000	20 000				Consultant IC	80 000

	1.22 Mise en œuvre d'une plateforme sur la résolution des litiges électoraux pour le Tribunal administratif		20 000	50 000	100 000	30 000			Acquisition d'équipement TIC et engagement d'un fournisseur	200 000
	1.23 Mise en œuvre d'une plateforme sur la surveillance financière des campagnes électorales, des partis politiques et des associations pour la Cour des comptes	25 000	40 000						Engagement d'un fournisseur	65 000
	1.24 Mise en place d'une plateforme de numérisation du flux de travail et de gestion des litiges financiers de la Cour des comptes		30 000	30 000	50 000	20 000			Engagement d'un fournisseur	130 000
	Services techniques des conseillers techniques et juridiques P4 et P5	194 326	194 326	194 326	194 326	194 326			International à durée déterminée	971 630
	Spécialiste des affaires juridiques électorales	32 250	32 250	32 250	32 250	32 250			Personnel national avec contrat de service	161 250
	Spécialiste du renforcement des capacités	32 250	32 250	32 250	32 250	32 250				161 250
	Services de spécialistes des TIC, d'associés et d'assistants à la conception et à la mise en œuvre de solutions et de plateformes TIC	37 052	37 051	37 052	37 051	37 052				185 258
	Sous-Total du Produit 1									4 694 388
Produit 2 : Renforcement de l'inclusivité du processus électoral grâce à la participation des groupes marginalisés	2.1 Programme de mise en œuvre de cartes d'identité pour les femmes dans les zones rurales	100 000	50 000	100 000	50 000				Engagement de fournisseurs, acquisition de services, Activités de	300 000

vulnérables. <i>Marqueur du genre : 3</i>										terrain	
	2.2 Inscription des femmes rurales dans le registre électoral		40 000		40 000					Engagement d'un fournisseur et acquisition de services	80 000
	2.3 Appui à l'accès à la juridiction pour les personnes couvertes par le programme		60 000		60 000					Engagement de fournisseurs, acquisition de services, activités de terrain	120 000
	2.4 Activités de sensibilisation des femmes rurales sur leurs droits à la participation		20 000	20 000	40 000					Engagement de fournisseur et acquisition de services	80 000
	2.5 Appui aux Autorités électorales dans les politiques d'intégration de la dimension genre	30 000	30 000	40 000	40 000					Ateliers, Formations, Engagement de fournisseur et acquisition de services	140 000
	2.6 Identification des lacunes juridiques et techniques des politiques grâce à un appui consultatif			30 000		30 000				Consultant IC, Ateliers	60 000
	2.7 Appui aux Autorités électorales dans la lutte contre la VBG		20 000	20 000						Ateliers	40 000
	2.8 Conception, développement et mise en œuvre des activités, des études et des rapports relatifs à la VBG					25 000	25 000			Consultant IC Impression	50 000

	2.9 Engagement des OSC travaillant dans le domaine de l'égalité des sexes et des droits civils à accroître la participation politique des femmes	30 000							Consultant IC, Ateliers	30 000
	2.10 Réalisation d'enquêtes axées sur le genre	20 000		20 000					Engagement de fournisseur, Ateliers	40 000
	2.11 Engagement des hommes et des femmes membres de l'ISIE dans les formations et les activités du Réseau régional pour les femmes dans les élections de l'UNDP ArabEMBs				20 000	30 000			Voyages d'étude et de visite Ateliers	50 000
	2.12 Campagnes d'éducation civique pour les étudiants et les jeunes marginalisés		40 000	20 000	40 000				Formations, Consultant IC, Impression	100 000
	2.13 Outils en ligne, y compris l'apprentissage en ligne pour tous les niveaux d'enseignement			20 000					Consultant IC	20 000
	2.14 Organisation d'événements culturels : (par exemple : expositions thématiques, documentaires, camps universitaires, théâtre et arts)		20 000	20 000	10 000				Formations	50 000
	2.15 Académie électorale (en ligne)	10 000	20 000						Consultant IC	30 000
	2.16 Réalisation d'enquêtes axées sur les jeunes	10 000	10 000						Engagement de fournisseur Ateliers	20 000
	2.17 Élaboration et mise en œuvre d'un système d'apprentissage numérique pour les étudiants de tous les niveaux		20 000	30 000	20 000				Engagement d'un fournisseur et acquisition de services Acquisition d'équipement TIC	70 000

	2.18 Conception et mise en place des partenariats pour l'éducation électoral numérique		10 000		20 000				Engagement d'un fournisseur, Impression	30 000
	2.19 Application/jeux thématiques en ligne pour informer les jeunes sur les procédures de vote et les étapes des élections			20 000	10 000				Engagement de fournisseur Impression	30 000
	2.20 Organisation de groupes de discussion avec les jeunes sur la participation politique		10 000	20 000					Ateliers	30 000
	2.21 Réalisation d'une analyse du cadre juridique relatif à la participation électoral des groupes marginalisés identifiés			15 000					Consultant IC	15 000
	2.22 Identification de voies politiques pour l'intégration des droits de vote des groupes vulnérables				20 000	15 000			Consultant IC Ateliers	35 000
	2.23 Systématisation des solutions de vote pour les personnes porteuses de handicap			20 000	50 000	30 000			Engagement de fournisseur et acquisition de services Acquisition d'équipement TIC	100 000
	Spécialiste en médias et inclusivité	32 250	32 250	32 250	32 250	32 250			Personnel national avec contrat de service	161 250
	Graphiste	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000			Personnel national avec contrat de service	120 000
	Sous-total du Produit 2									1 801 250
Produit 3 : Promotion du rôle effectif des médias audiovisuels et numériques dans le processus électoral.	3.1 Renforcement des capacités pour le suivi des médias tout au long du processus électoral		100 000		150 000				Engagement de fournisseur, Formations, Ateliers	250 000

<i>Marqueur du genre : 2</i>	3.2 Amélioration des connaissances et du savoir-faire de l'autorité des médias afin de sensibiliser les journalistes et les établissements médiatiques, et de renforcer leurs connaissances et leurs capacités	20 000		40 000		40 000			Consultant IC, Ateliers, Impression	100 000
	3.3 Création de partenariats entre les Autorités électorales et les médias		25 000		25 000			Ateliers	50 000	
	3.4 Conception, développement et mise en œuvre d'une plateforme de surveillance des médias audiovisuels (réception du signal audiovisuel, réalisation, pluralisme politique, infractions, indexation A/V, comptes rendus, etc.)	25 000	25 000	100 000	50 000	50 000		Engagement de fournisseur, Acquisition d'équipement TIC, Ateliers	250 000	
	3.5 Appui aux Autorités électorales dans l'élaboration d'un manuel complet de surveillance des médias sociaux pendant le cycle électoral	25 000	25 000					Consultant IC, Atelier, Impression	50 000	
	3.6 Conception, développement et mise en œuvre d'une unité de surveillance des médias numériques qui peut détecter la désinformation et analyser les médias sociaux pendant les élections		50 000		50 000			Acquisition de matériel, Impression, Formations	100 000	
	3.7 Formations/Ateliers pour les journalistes et les Autorités électorales et médiatiques	20 000	40 000	20 000	40 000	20 000		Formations	140 000	

	3.8 Appui aux Autorités électorales pour la réalisation d'une étude sur la présence des femmes et des jeunes dans les médias sociaux pendant les élections	30 000	40 000						Consultant IC, Ateliers, Impression	70 000
	3.9 Conception et mise en place des partenariats visant à lutter contre la désinformation et les discours de haine en période électorale	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000			Participation à des conférences, Ateliers	50 000
	3.10 Réalisation d'études, d'événements et de rapports liés à la lutte contre la désinformation et les discours de haine	20 000	20 000	20 000	10 000				Consultant IC, Ateliers, Impression	70 000
	3.11 Appui à la conception, au développement et à la mise en œuvre d'une unité de contrôle des faits (en partenariat avec l'Instance de la communication audiovisuelle, les journalistes, les télévisions, etc.)				20 000	50 000			Ateliers Formations	70 000
	3.12 Réalisation d'une étude sur les effets de la désinformation en période électorale	10 000	20 000						Consultant IC, Ateliers	30 000
	3.13 Développement d'une plateforme permettant d'analyser et de détecter les discours de haine tout au long du cycle électoral		10 000	30 000	30 000	30 000			Engagement de fournisseur, Ateliers, Formations	100 000

	Services techniques des conseillers techniques et juridiques P4 et P5	194 326	194 326	194 326	194 326	194 326			Personnel international à durée déterminée	971 630
	Services de spécialistes des TIC, d'associés et d'assistants à la conception et à la mise en œuvre de solutions et de plateformes TIC	37 052	37 051	37 052	37 051	37 052			Personnel national avec contrat de service	185 258
	Sous-total du Produit 3									2 486 888

Total des coûts des Produits (Produit 1+2+3)									8 982 526
Coûts opérationnels	Coûts de location de bureaux et de communication et autres coûts	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000		Location, acquisition de services et de matériel	225 000
	Spécialiste en communication d'informations	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000		Personnel national avec contrat de service	100 000
	S&E			25 000		50 000		Consultant IC	75 000
	Personnel d'appui au projet	66 000	66 000	66 000	66 000	66 000		Personnel national avec contrat de service	330 000
Total des coûts opérationnels									730 000
Total du coût du projet (coûts des produits + coûts opérationnels)									9 712 526
Coût direct du projet (CDP)									582 752
Appui à la gestion générale (AGG)									823 622
TOTAL Budget									11 118 900

Le cas échéant¹⁷, conformément au paragraphe 10(a) de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 31 mai 2018, les partenaires de financement versent un montant correspondant à 1 % de leurs contributions pour financer le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies.

¹⁷ Un accord de contribution est potentiellement soumis au prélèvement si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- 1- La contribution financera des activités liées au développement.
- 2- La contribution est étroitement liée à un programme ou à un projet d'une seule entité.
- 3- La contribution provient d'un seul bailleur.

Les accords de contribution qui remplissent les conditions ci-dessus seront soumis au prélèvement, sauf si l'une des conditions suivantes est remplie :

- 1- La contribution provient d'un fonds vertical mondial.
- 2- La contribution provient d'une entité des Nations Unies.
- 3- La contribution est destinée à un programme pays d'une entité entière, sans affectation au sein du programme pays.
- 4- La contribution est destinée à un projet/programme financé par plusieurs bailleurs, où les fonds sont mélangés et où aucun rapport distinct n'est fourni par bailleur.
- 5- La contribution est destinée à des fonds communs inter-institutions des Nations Unies, y compris des programmes conjoints, ou à des fonds thématiques spécifiques à une agence.
- 6- La contribution est « en nature ».
- 7- La contribution provient d'un programme pays, qu'il s'agisse de son propre programme ou du programme d'un autre pays.
- 8- L'accord de contribution global est inférieur à 100 000 USD.
- 9- La contribution a pour but de financer des activités que l'entité des Nations Unies a classées dans les catégories suivantes : aide humanitaire (correspondant aux codes CAD 720, 730, 740 et 930), opérations de paix (correspondant au code CAD 15230), lutte contre les stupéfiants et la criminalité, ou programme mondial et assistance spécialisée

IX. DISPOSITIONS EN TERMES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Structure de la gestion du projet :

- a. Comité directeur du projet
- b. Assurance du projet
- c. Équipe du projet
- d. Structure de gestion du projet

a. Comité directeur du projet

Un Comité directeur du projet sera créé, chargé de superviser la gestion du projet par l'approbation consensuelle des plans et des révisions du projet et de fournir des conseils sur les décisions de gestion lorsque le Conseiller technique principal (CTP) le demande. Le Conseil se réunira régulièrement (au moins une fois par an) pour assurer la direction stratégique et le suivi des activités du projet conformément aux produits, au plan de travail et aux livrables envisagés. Le Conseil sera coprésidé par le Ministère Tunisien des Affaires Étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Étranger (MAEMTE) et le PNUD et comprendra des représentants du principal bénéficiaire du projet, l'ISIE, des partenaires techniques et financiers, d'autres institutions gouvernementales et non gouvernementales engagées comme partenaires pour la mise en œuvre du projet et le CTP au nom du projet.

Afin de garantir la responsabilité ultime du PNUD, les décisions du Comité directeur du projet sont prises conformément aux règles de gestion des projets du PNUD afin d'assurer une gestion axée sur les résultats de développement, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et des processus de concurrence internationale efficaces. Dans le cas où un consensus ne peut être atteint au sein du Comité directeur du projet, toutes les décisions finales seront prises par l'autorité du PNUD. Des réunions régulières auront lieu aussi souvent que le Conseil le jugera nécessaire ou sur convocation du CTP. Des procès-verbaux des réunions seront établis ; les procès-verbaux des réunions précédentes seront diffusés à l'avance. Les responsabilités du Comité directeur du projet comprennent : l'approbation du plan et de la documentation du projet (plan de travail annuel, risques et problèmes) ; le suivi des progrès par rapport aux plans et l'approbation de toute révision nécessaire au fur et à mesure de l'avancement du projet, y compris les révisions du document de projet ; l'identification et la gestion des risques et des problèmes, et l'aide à la résolution des problèmes ; l'approbation de toute redéfinition des priorités de travail ou de la réaffectation des ressources nécessaires pour garantir le respect des étapes et la gestion efficace des risques ; et la résolution de tout autre problème qui lui est soumis.

b. Assurance du projet

L'assurance du projet dépend de la responsabilité de chaque membre du Comité directeur, ou de son représentant. Le rôle de l'assurance du projet consiste à soutenir le Comité directeur en exerçant des fonctions objectives et indépendantes de surveillance et de suivi du projet, en veillant à ce que les étapes de gestion des projets soient gérées et réalisées. Le PNUD assumera le rôle d'assurance du projet. L'assurance du projet doit être indépendante du CTP ; par conséquent, ni le Comité directeur ni l'assurance du projet ne peuvent déléguer leurs responsabilités au CTP ou à d'autres membres du personnel du projet.

c. Équipe du projet

Le projet sera dirigé par le CTP et comprendra cinq unités d'exécution du projet au quotidien. Les cinq unités seront chacune chargées de veiller à la mise en œuvre effective et efficace du projet, et sont les suivantes : l'unité juridique, l'unité Médias/Inclusivité, l'unité Renforcement

des capacités, l'unité TIC et l'unité Appui au projet. Les unités de projet seront appuyées par un administrateur en charge des rapports qui rendra compte directement au CTP. Le projet fera également appel aux services de consultants nationaux et internationaux selon les besoins des domaines spécifiques de l'assistance électorale. Les unités du projet continueront à fonctionner dans un espace de bureau fourni par le Bureau pays du PNUD.

Les responsabilités spécifiques et la composition de chaque unité de projet sont les suivantes :

Le conseiller technique principal (CTP) : Le CTP est chargé de diriger et de superviser la fourniture de conseils techniques aux Autorités électorales ainsi que la gestion et la mise en œuvre générales du projet. Le CTP veillera au respect des objectifs et des cibles du projet ainsi que des règles et règlements du PNUD.

Le spécialiste en communication d'informations : Contribue à la rédaction et à l'élaboration des plans du projet, des cadres de S&E et des rapports du projet. Il participe à la conduite des évaluations du projet et à la collecte des données statistiques pertinentes pendant la période électorale.

L'unité juridique : L'unité juridique sera responsable de l'ensemble de l'appui consultatif juridique pour tous les produits du projet. L'unité fournira un appui technique juridique à la rédaction de lois électorales, à la proposition et à la rédaction de réformes juridiques électorales, à la réalisation d'études et d'analyses juridiques de la loi et des règlements électoraux et à l'identification des lacunes juridiques dans le processus électoral. L'unité juridique sera composée des membres suivants :

- **Le conseiller juridique** - Fournit des analyses et des conseils sur les questions juridiques relatives aux élections en Tunisie et effectue des recherches juridiques sur les élections. Le conseiller fournira également des conseils et des contributions juridiques pour la rédaction et la révision des procédures et des règlements juridiques conformément aux lois électorales. Ce poste peut également être occupé par un spécialiste des affaires électorales P4 recruté sur les listes électorales de l'ONU/PNUD.
- **Le spécialiste des affaires juridiques électorales** - Fournit des analyses et des conseils sur la réforme institutionnelle des Autorités électorales, y compris la réforme administrative et financière, contribue à la rédaction de lois et de notes de réforme institutionnelle.

Médias/Inclusivité : Cette unité sera chargée d'apporter un appui technique et politique aux processus électoraux inclusifs en Tunisie, y compris la participation des femmes, des jeunes et d'autres communautés marginalisées, et de renforcer la capacité des journalistes et des médias en matière électorale, de concevoir et d'établir un partenariat stratégique entre les Autorités électorales et les médias afin de proposer des stratégies de mobilisation de l'électorat, en ciblant spécifiquement les femmes et les jeunes. Pour ce faire, elle aidera les Autorités électorales à élaborer des plans d'action stratégiques, à mener des études sur la condition des femmes, des jeunes, des prisonniers, des citoyens hospitalisés et des personnes porteuses de handicap, et à concevoir et mettre en œuvre des activités d'éducation civique et d'éducation des électeurs. L'unité Médias/Inclusivité sera composée des membres suivants :

- **Le spécialiste des médias/inclusivité (jeunes, femmes, personnes porteuses d'handicap)** - Le spécialiste concevra et développera des activités et des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation visant une participation politique inclusive, y compris des programmes destinés aux femmes et aux jeunes. Il/elle fournira une assistance technique et un appui de fond à toutes les activités relevant de l'inclusion et de la participation, avec un accent particulier sur les jeunes et les PPH, aidera à la conception et au développement de matériel d'éducation des électeurs et à

la planification des campagnes et initiatives d'éducation, renforcera les capacités des journalistes et des établissements médiatiques en matière électorale, concevra et établira un partenariat stratégique entre les Autorités électorales et les médias afin de proposer des stratégies de mobilisation de l'électorat, ciblant spécifiquement les femmes et les jeunes. Le spécialiste fournira un appui technique et des conseils sur les politiques relatives à la participation inclusive des groupes marginalisés aux élections. S'il n'est pas possible de recruter un spécialiste pour couvrir les deux domaines des médias et de l'inclusion, un spécialiste sera engagé pour couvrir chacun de ces deux domaines.

- **Le graphiste** - Aidera le projet dans la conception et la production de produits de connaissance et de publications de projet, aidera les parties prenantes dans la mise en œuvre de produits nécessitant une conception graphique, utilisera la conception graphique à des fins de communication et d'information.

Développement des capacités : Pour l'ensemble des produits du projet, l'unité de développement des capacités sera chargée de veiller à ce que des activités de développement des capacités efficaces soient menées lorsque et où cela est nécessaire. Cela comprend la conception et la mise en œuvre de modules de formation ainsi que de publications telles que des manuels, des guides et d'autres matériels pédagogiques. L'unité de développement des capacités sera composée des éléments suivants :

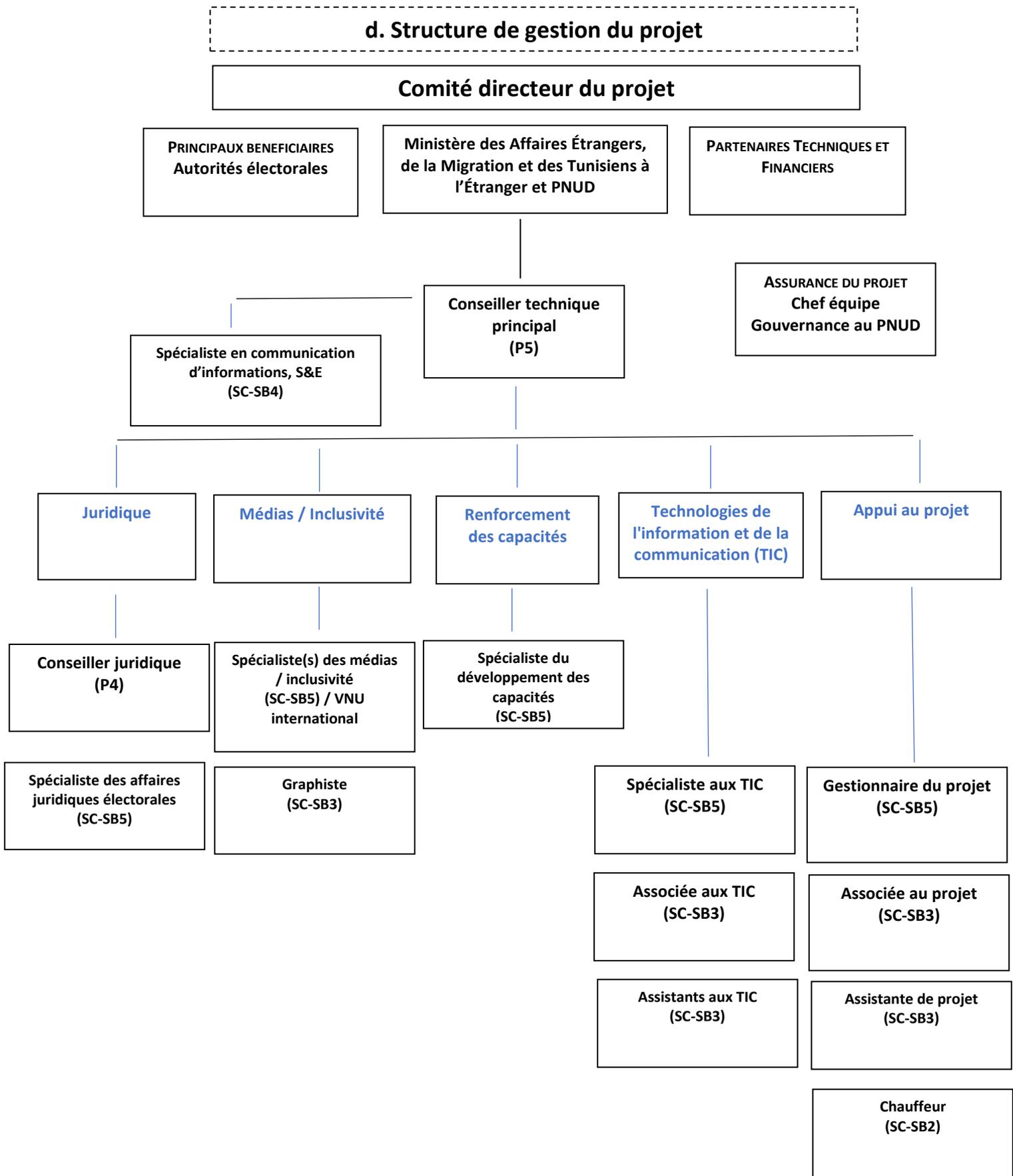
- **Le spécialiste du développement des capacités** - Aide à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de développement des capacités, y compris le développement des capacités institutionnelles et du personnel, identifie les besoins en développement des capacités en collaboration avec le CTP et des spécialistes du droit et des médias.

TIC : l'unité des technologies de l'information et de la communication (TIC) sera principalement chargée de proposer des solutions TIC aux parties prenantes du projet. L'unité concevra, établira et assurera la mise en œuvre efficace de solutions et de plateformes numériques pour les processus électoraux lorsque le projet le jugera nécessaire. L'unité TIC sera composée des membres suivants :

- **Le spécialiste aux TIC** - Dirige la transformation numérique des Autorités électorales, le diagnostic et l'architecture des systèmes d'information des Autorités électorales, conçoit et met en œuvre des plateformes TIC et des systèmes intégrés pour les Autorités électorales ;
- **L'adjoint aux TIC** - Contribue aux spécifications techniques et à la rédaction des termes de référence (TdR) des projets TIC, se charge de la coordination et du suivi des projets TIC, de la coordination entre les différentes parties prenantes (fournisseurs, parties nationales, projet électoral) ;
- **L'assistant aux TIC** (deux postes) : contribue au codage et au développement en interne de plateformes et de systèmes TIC.

Appui au projet : L'unité d'appui au projet sera responsable de la mise en œuvre quotidienne du projet, par la fourniture de tous les services de nature opérationnelle. L'unité d'appui au projet assure le secrétariat du Comité directeur du projet. Cette unité est dirigée par un chef de projet national et sous la supervision du CTP, elle préparera et soumettra les plans de travail annuels, les rapports d'avancement trimestriels et annuels, le Journal des problèmes, le Journal des risques, le Journal des enseignements tirés, en utilisant les formats de rapports standards fournis par le PNUD. L'appui au projet sera composé des membres suivants :

- **Le gestionnaire du projet** -Coordonne les négociations avec les partenaires techniques et financiers, contribue à la préparation des notes conceptuelles, prépare et soumet les plans de travail annuels, contribue à l'élaboration des rapports trimestriels et annuels sur l'état d'avancement des travaux, du Journal des problèmes, du Journal des risques et du Journal des enseignements tirés, en utilisant les formats de rapports standards fournis par le PNUD, facilite l'évaluation du projet, suit la situation financière du projet ;
- **L'associé au projet** - Appuie le projet dans le domaine de la gestion et des opérations financières, contribue à la rédaction et à l'élaboration des budgets, contribue aux rapports financiers et coordonne l'appui à l'équipe dans l'administration et la logistique nécessaires à la préparation et à l'organisation des activités du projet et des processus électoraux ;
- **L'assistant du projet** - Aide le projet dans toutes les préparations logistiques et l'appui dans la mise en œuvre des programmes de formation et les ateliers, mène toutes les actions nécessaires pour l'acquisition et la livraison des biens et services de manière efficace et opportune, conformément aux règles et règlements du PNUD ;
- **Le chauffeur** - Il assure le transport et la sécurité de l'équipe pendant ses missions et ses déplacements à Tunis ou dans les régions et sera géré dans le cadre du pool de véhicules du PNUD afin de garantir la sécurité, la qualité et la continuité du service.



X. CONTEXTE JURIDIQUE

Le pays a signé l'[Accord de base type d'assistance \(ABTA\)](#)

Le présent document de projet est l'instrument visé à l'article 1 de l'Accord de base type d'assistance entre le Gouvernement de Tunisie et le PNUD, signé le 25 avril 1987. Toute référence dans l'ABTA à l' « Agence d'exécution » est considérée faire référence au « Partenaire d'exécution ».

Ce projet sera mis en œuvre par le PNUD (« Partenaire d'exécution ») conformément à son règlement financier, ses règles, pratiques et procédures uniquement dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux principes du règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire d'exécution ne fournit pas les orientations nécessaires pour assurer le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace, la gouvernance financière du PNUD s'applique.

XI. GESTION DES RISQUES

1. Le PNUD, en tant que Partenaire d'exécution, se conformera aux politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (SGSNU).
2. Le PNUD, en tant que Partenaire d'exécution, déploiera tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun des [fonds du projet]¹⁸ [Fonds du PNUD reçus conformément au document du projet]¹⁹ n'est utilisé pour apporter un appui à des personnes ou à des entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des montants fournis par le PNUD ci-après ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). Il est possible de consulter cette liste à l'adresse suivante http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats ou accords de sous-traitance conclus dans le cadre du présent Document de projet.
3. La pérennité sociale et environnementale sera renforcée par l'application des normes sociales et environnementales du PNUD (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD, en tant que partenaire d'exécution : (a) mènera les activités liées au projet et au programme d'une manière conforme aux normes sociales et environnementales du PNUD, (b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou le programme afin de se conformer à ces normes, et (c) s'engagera de manière constructive et opportune à répondre à toutes les préoccupations et plaintes soulevées par le biais du Mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et les autres parties prenantes au projet soient informées du Mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
5. Dans la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du présent document de projet,

¹⁸ A utiliser lorsque le PNUD est le partenaire d'exécution.

¹⁹ A utiliser lorsque les Nations Unies, un fonds/programme des Nations Unies ou une agence spécialisée est le partenaire d'exécution.

le PNUD, en tant que Partenaire d'exécution, traitera toute allégation d'exploitation et d'abus sexuels (« EAS ») et de harcèlement sexuel (« HS ») conformément à ses règlements, règles, politiques et procédures.

6. Tous les signataires du document de projet doivent coopérer de bonne foi à tout exercice d'évaluation des engagements liés à un programme ou à un projet ou de la conformité aux normes sociales et environnementales du PNUD. Cela comprend l'accès aux sites du projet, au personnel, aux informations et à la documentation pertinents.
7. Le PNUD, en tant que Partenaire d'exécution, veillera à ce que les obligations suivantes soient contraignantes pour chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réceptaires :
 - a. Conformément à l'article III de l'ABTA [ou aux Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sûreté et de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réceptaire, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD placés sous la garde de ces parties responsables, sous-traitants et sous-réceptaires, incombe à ces parties responsables, sous-traitants et sous-réceptaires. A cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réceptaire doit :
 - i. mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir ce plan de sécurité, en tenant compte de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé ;
 - ii. assume tous les risques et responsabilités liés à la sécurité de cette partie responsable, du sous-traitant et du sous-réceptaire, et à la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
 - b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer des modifications à ce plan le cas échéant. Le fait de ne pas maintenir et de ne pas mettre en œuvre un plan de sécurité approprié, tel que requis par le présent Accord, sera considéré comme une violation des obligations de la partie, du sous-traitant et du sous-réceptaire responsable en vertu du présent Document de projet.
 - c. Dans l'exécution des activités dans le cadre du présent projet, le PNUD, en tant que Partenaire d'exécution, doit s'assurer, en ce qui concerne les activités de ses parties, sous-réceptaires responsables et autres entités engagées dans le cadre du Projet, soit comme contractants ou sous-traitants, leur personnel et toute personne fournissant des services pour eux, que ces entités ont mis en place des procédures, processus et politiques adéquats et appropriés afin de prévenir et/ou traiter les EAS et le HS.
 - d. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réceptaire prendra les mesures appropriées afin de prévenir l'utilisation abusive des fonds, la fraude ou la corruption, par ses fonctionnaires, consultants, sous-traitants et sous-réceptaires dans la mise en œuvre du projet ou du programme ou l'utilisation des fonds du PNUD. Il s'assurera que sa gestion financière et ses politiques de lutte contre la corruption et la fraude sont en place et appliquées pour tous les fonds reçus du PNUD ou par son intermédiaire.
 - e. Les exigences des documents suivants, alors en vigueur au moment de la signature du présent Document de projet, s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réceptaire : (a) La politique du PNUD en

matière de fraude et autres pratiques de corruption et (b) La Directive des enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réциpiendaire accepte les exigences des documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent document de projet et sont disponibles en ligne à l'adresse www.undp.org.

- f. Dans le cas où une enquête serait nécessaire, le PNUD mènera des investigations concernant tout aspect des programmes et projets du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réциpiendaire apportera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition du personnel, en fournissant la documentation pertinente et en donnant accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-réциpiendaires), à des fins, à des heures et à des conditions raisonnables, qui peuvent être nécessaires aux fins d'une enquête. En cas de limitation dans l'exécution de cette obligation, le PNUD doit le consulter pour trouver une solution.

g. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réциpiendaire informera rapidement le PNUD, en tant que Partenaire d'exécution, de toute incidence d'utilisation inappropriée des fonds ou de toute allégation crédible de fraude ou de corruption, en respectant la confidentialité.

Lorsqu'il apprend qu'un projet ou une activité du PNUD, en tout ou en partie, fait l'objet d'une enquête pour fraude/corruption présumée, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réциpiendaire en informe le Représentant résident/Chef de Bureau du PNUD, qui en informe rapidement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Il fournira des mises à jour régulières au chef du PNUD dans le pays et au Bureau de l'audit et des enquêtes sur l'état d'avancement de l'enquête et les mesures prises à cet égard.

- h. Le PNUD aura droit au remboursement par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-réциpiendaire de tous les fonds fournis qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou qui ont été payés autrement que conformément aux termes et conditions du Document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-réциpiendaire en vertu du présent accord ou de tout autre accord.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-réциpiendaire convient que les bailleurs du PNUD (y compris le Gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds pour les activités prévues dans le présent Document de projet, peuvent faire appel à cette partie responsable, ce sous-traitant ou ce sous-réциpiendaire pour le recouvrement de tout fonds dont le PNUD a déterminé qu'il a été utilisé de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou payé autrement que conformément aux termes et conditions du Document de projet.

Note : Le terme « document de projet » tel qu'il est utilisé dans la présente clause est considéré inclure tout accord subsidiaire pertinent faisant suite au document de projet, y compris ceux conclus avec les parties responsables, les sous-traitants et les sous-réциpiendaires

- i. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-réциpiendaire en relation avec le présent document de projet doit comporter une disposition indiquant qu'aucun honoraire, gratification, rabais, cadeau,

commission ou autre paiement, autre que ceux indiqués dans la proposition, n'a été donné, reçu ou promis dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds provenant de ce dernier doit coopérer à toutes les enquêtes et audits après paiement.

- j. Si le PNUD saisit les autorités nationales compétentes en vue d'une action en justice appropriée pour tout acte répréhensible présumée liée au projet ou au programme, le Gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes mènent une enquête active et prennent les mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes ayant participé à l'acte répréhensible, recouvrent et restituent au PNUD les fonds recouvrés.
- k. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-réциpiendaire doit s'assurer que toutes ses obligations énoncées dans la présente section intitulée « Gestion des risques » sont transmises à ses sous-traitants et sous-réциpiendaires et que toutes les clauses de la présente section intitulée « clauses standard de gestion des risques » sont dûment reflétées, mutatis mutandis, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus à la suite du présent document de projet.

XII. ANNEXES

- 1. Rapport sur l'assurance qualité du projet**
- 2. Examen préalable social et environnemental**
- 3. Analyse des risques**
- 4. Termes de référence du Comité directeur du projet**
- 5. Termes de référence du CTP**